



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

64326475

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/04/2013

Réception Préfet : 04/04/2013

Publication RAAD : 04/04/2013

# PROCES-VERBAL

**Séance publique  
du  
Conseil général  
du  
21 décembre 2012**



CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE  
SEANCE PUBLIQUE DU 21 DECEMBRE 2012

-:-

L'an 2012, le vendredi 21 décembre à 9 heures 45, le conseil général s'est réuni dans l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent Eblé, Président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Léo AÏELLO  
M. André AUBERT  
Mme Lydie AUTREUX  
M. Pierre BACQUE  
M. Jacques BALLOT  
M. Jean-Jacques BARBAUX jusqu'au rapport n° 6/06 inclus  
M. Arnaud de BELENET  
M. Michel BENARD  
M. Jean Pierre BONTOUX  
M. Bertrand CAPARROY jusqu'au rapport n° 6/06 inclus  
Mme Anne CHAIN-LARCHE  
M. Christian CIBIER  
M. Bernard CORNEILLE  
Mme Monique DELESSARD  
M. Jean DEY  
M. Vincent EBLE  
M. Gérard EUDE  
M. Nicolas FENART  
M. Christian FROT  
M. Laurent GAUTIER  
M. Jean Pierre GUERIN  
M. Jean-Jacques HYEST  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
M. Jacky LAPLACE  
M. Jean Jacques MARION  
M. Olivier MORIN  
M. Jean Louis MOUTON jusqu'au rapport n° 4/18 inclus  
Mme Paule NOURY  
M. Jean-François ONETO jusqu'au rapport n° 4/18 inclus  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Michèle PELABERE  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON jusqu'au rapport n° 6/06 inclus  
Mme Marie RICHARD  
M. Jean-François ROBINET  
M. Dominique SATIAT jusqu'au rapport n° 2/02 inclus  
Mme Maud TALLET  
M. Didier TURBA  
M. Sinclair VOURIOT  
M. Lionel WALKER

## ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Jacques BARBAUX à M. Jean-Jacques HYEST à compter du rapport n° 7/01  
M. Bertrand CAPARROY à Jacky LAPLACE à compter du rapport n° 7/01  
M. Claude JAMET à M. Jean DEY  
M. Jean Louis MOUTON à M. Christian CIBIER à compter du rapport n° 5/01  
M. Jean-François ONETO à Mme Laurence PICARD à compter du rapport n° 5/01  
M. Jean-Christophe PIEQUET à M. Arnaud de BELENET  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à Mme Anne CHAIN-LARCHE à compter du rapport n° 7/01  
M. Dominique SATIAT à M. Jacques BALLOT à compter du rapport n° 2/03

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, hormis les délibérations suivantes :

### - Adoptées à la MAJORITE :

- 1/07 "Création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne-et-Gondoire" (23 voix POUR, 19 CONTRE, 1 ABSTENTION)
- 7/09 "Troisième décision modificative de l'exercice 2012" (23 voix POUR, 20 CONTRE).

### - Retirée de l'ordre du jour :

- n° 0/05 "Aménagement numérique : désignation d'un délégué du Conseil général de Seine-et-Marne au Syndicat mixte "Seine-et-Marne Numérique" en remplacement d'une déléguée nommée sur les mêmes fonctions par le Conseil régional d'Ile-de-France".

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Je vous indique le collègue absent excusé : Jean-Christophe Piéquet.

## 2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres quelques documents car on approche de Noël :

- deux numéros de la revue « Marnes » publiée par l'école d'architecture, de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée avec laquelle le conseil général a noué un partenariat qui s'amplifie ;
- Bébébutine de novembre ;
- le plan climat énergie de Seine-et-Marne ;
- une publication de l'observatoire départemental consacrée à un portrait démographique de la Seine-et-Marne sur la base pour l'essentiel des chiffres du recensement 2009. C'est extrêmement intéressant. Je vous invite à regarder cela avec beaucoup d'attention. C'est un outil très utile d'aide à la décision. Nous aurons l'occasion de nous y référer.

## 3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se tiendra le lundi 4 février 2013 à 10h30.

La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> février 2012 à 9h30.

Les commissions techniques n°s 5, 4 et 2 se réuniront le 25 janvier ; les commissions techniques n°s 6, 1 et 3 se réuniront le 28 janvier à partir de 11h. La commission des finances se réunira le mercredi 30 janvier à 9h.

Nous sommes contraints d'ajouter une séance publique le vendredi 1<sup>er</sup> mars à 9h30, jour d'une réunion de la commission permanente. Il s'agit de nous prononcer dans les délais réglementaires sur le projet de SDRIF qui va nous être transmis sous peu par la région. Nous passerons ensuite à la commission permanente.

## 4 MANIFESTATIONS

M. LE PRESIDENT. Je vous rappelle quelques manifestations :

- du 27 au 31 décembre Dépayz'arts ;
- mardi 8 janvier à 17h, mise en place du syndicat d'aménagement numérique à l'Hôtel du département ;
- jeudi 24 janvier, journées professionnelles « Tourisme pour tous » à Hautefeuille ;
- mercredi 30 janvier à 17h, signature des premiers emplois d'avenir à l'Hôtel du département.

## 5 MARCHE DE NOEL

M. LE PRESIDENT. Un marché de Noël se tient dans le hall du conseil général aujourd'hui de 9h à 16h30.

Nous aurons l'occasion d'écouter à 12h30 une prestation de la chorale des agents du département avant de déjeuner.

Nous remercions notre collègue Denis Jullemier pour son aimable attention, une petite boîte de chocolats sur chaque pupitre. J'attendrai pour ma part quelques jours avant de les goûter car une mauvaise grippe intestinale me l'interdit. Je suis contraint à un peu de retenue.

## 6 INSCRIPTION EN URGENCE A L'ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je vous propose l'inscription en urgence à l'ordre du jour de notre assemblée d'un rapport déposé sur table concernant la participation du département au déficit de fonctionnement du syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de Loisirs de Jablines-Annet (rapport n° 5/08 présenté lors des commissions n°5 et des finances).

En effet, suite à un accord de bonne gestion trouvé entre le département et le président Christian Marchandau, il a été convenu d'anticiper notre participation financière en fin d'année après arrêté du déficit prévisionnel par le syndicat mixte à la fin de la saison estivale. Nous nous sommes engagés à anticiper ce versement, les années de déficit prévisionnel important, afin de permettre à la base de commencer l'année civile avec le minimum de trou de trésorerie et donc de frais bancaires.

Je veux souligner suite à cet accord de bonne gestion entre nos deux collectivités, les efforts remarquables du SMEAG qui aurait pu terminer l'année 2012 en léger excédent si les services fiscaux départementaux n'avaient pas décidé d'assujettir l'ensemble des activités de la base au taux maximum de TVA, après que les tarifs d'entrée sur la base aient été votés et les documents de communication afférents sortis, interdisant de répercuter cette hausse de TVA sur les tarifs, alors même qu'une telle hausse serait par ailleurs délicate à justifier s'agissant d'activités sociales ou péri-sociales. Cette répercussion de la TVA se monte à 150.000 euros ce qui n'est pas anodin.

Le département a financé en septembre une étude fiscale pour le SMEAG afin de vérifier s'il était possible de déposer un recours contre cette décision de l'administration fiscale. Alors que nous venons de recevoir un pré-rendu de cette étude, il semblerait qu'il soit difficile d'obtenir gain de cause sur cette demande de rescrit fiscal, du moins sur la grande majorité des activités. Cela explique l'inscription de ce rapport en urgence à notre dernière séance de l'année. Nous vous proposons donc de prendre en compte dès cette fin d'année 2012 97 % du déficit prévisionnel de la base arrêté au 30/09/2012 soit 144 244 euros. La participation départementale au solde de ce déficit 2012 sera soumise à votre vote à la mi-2013 après arrêté définitif des comptes par le SMEAG.

La parole est à Pierre Bacqué qui connaît bien ces bases.

M. BACQUE. La base de Buthiers est assujettie depuis de nombreuses années à la TVA. Il y a un distinguo à faire entre les activités dites sociales qui ne sont pas soumises à la TVA et les activités dites commerciales qui le sont.

Les entrées pour les séjours avec les tickets loisirs et autres ne sont pas assujetties à la TVA. C'est 75 % de notre chiffre d'affaires. Par contre les recettes de la cafétéria, du restaurant, des locations de salles sont soumises à la TVA. Il faut faire la différence. Nous avons eu la même difficulté pour nous faire entendre mais cela a été accepté.

M. LE PRESIDENT. Cette situation est connue par nos services et le cabinet spécialisé que nous avons missionné.

M. EUDE. Lorsque l'activité commerciale est supérieure à 50 %, normalement c'est la totalité. On en parlera ailleurs, pas ici.

M. LE PRESIDENT. Il faut savoir que les services fiscaux s'intéressent à tous les sites de loisirs du département : la base de plein air de Jablines, le complexe nautique à Pontault-Combault, la base de plein air de Bois-le-Roi où les services fiscaux remettent en question le fait que la région finance à 100 % les investissements alors que la loi de janvier 2010 interdit à une collectivité d'être financée à plus de 80 % par une autre.

L'assujettissement de l'ensemble des activités à la TVA n'est pas forcément une mauvaise chose économiquement. Ça interdit le reversement du FCTVA mais ça permet de récupérer la TVA collectée. Ça a des conséquences sur les modes de gouvernance des bases régionales. Pour la région il est difficilement acceptable de perdre le FCTVA qu'elle récupérerait jusqu'à présent.

Tout cela est assez complexe. On le regarde attentivement. On trouvera les solutions. J'espère qu'on aura le moins d'effet possible sur les tarifs d'entrée. L'accès aux bases est souvent pour les personnes aux revenus assez modestes.

M. BACQUE. Nous avons eu le problème des 80 %. Il ne s'agit pas d'une structure qui reçoit plus de 80 % puisque la région finance à 100 % ses propres installations lorsque la base lui appartient. Elle est propriétaire et maître d'ouvrage.

M. LE PRESIDENT. La question est de savoir qui est maître d'ouvrage.

M. BALLOT. Les services fiscaux s'intéressent aussi aux travaux dans les maisons de retraite car il y a un transfert de l'investissement vers le fonctionnement. Cela risque d'avoir une grande importance dans le prix de journée. C'est à voir avec les services fiscaux.

M. LE PRESIDENT. C'est tout à fait juste. Merci pour cette observation.

Je vous propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

## 7 PROCES-VERBAL

N° 0/01

M. LE PRESIDENT. Nous avons 65 rapports à examiner.

Deux motions ont été déposées et présentées en commission. Elles seront soumises à votre appréciation à l'occasion des rapports de la troisième commission. Elles portent sur des questions relatives aux transports.

Avez-vous des observations concernant le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2012 ? ...

Je le mets aux voix.

Il est approuvé.

J'en profite pour remercier notre prestataire pour son travail concernant le compte rendu qui est toujours bien fait. Il est bien rare que nous ayons des remarques. Merci.

## 8 DECISIONS DU PRESIDENT

N°0/02

M. LE PRESIDENT. Je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions que j'ai prises du 24 octobre au 30 novembre 2012 en vertu de mes délégations.

Il n'y a pas d'observations ? ...

Il est donc donné acte de cette présentation.

## 9 DESIGNATIONS

N° 0/04

M. LE PRESIDENT. Nous devons désigner nos représentants au conseil d'administration de l'IME de Fontenay-Trésigny pour mise en conformité avec les textes. Je suis président de droit du conseil d'administration ; je peux déléguer. Je vous informe que je désigne à cette fin notre collègue Lydie Autreux.

Il nous faut désigner également quatre conseillers généraux pour siéger dans ce conseil d'administration. Je vous propose deux représentants de la majorité et deux de l'opposition. Michèle Pélabère et Laurent Gautier pour la majorité et pour le groupe USM...

M. BARBAUX. Je ne souhaite plus être administrateur de cet établissement monsieur le président. Nous en avons discuté au sein de notre groupe. Les élus locaux ne comprennent pas pourquoi on a voulu saborder cet établissement. Un nouveau projet avait été validé par l'ancien délégué de l'Agence Régionale de Santé M. VECHARD. Il a été annulé par le nouveau. Cela le regarde. Les parents des enfants se mobilisent. Je souhaite rester à l'écart de cela.

Nous avons des projets intercommunaux en partenariat avec cet établissement. Je ne peux pas avoir les deux casquettes.

Le groupe USM a décidé de ne pas désigner des administrateurs.

On a beaucoup sali l'ancien directeur qui après sept mois n'a toujours pas été entendu. Les malversations et dysfonctionnements annoncés à grands cris seront une montagne accouchant d'une souris.

Je ne suis pas certain que l'analyse juridique sur cet établissement soit la bonne.

M. LE PRESIDENT. J'entends parfaitement cette intervention. Comme vous ne proposez pas de représentant, nous devons voir si nous complétons avec des élus de la majorité. Je ne souhaite pas que nous allions vers un blocage et vous non plus. Ce n'est pas notre intérêt ni celui des usagers et de leurs familles. Il faut trouver la solution la plus sereine et la plus professionnelle possible.

On va s'efforcer de jouer notre rôle de collectivité de référence. La question essentielle n'est pas dans les administrateurs mais dans la direction et l'interface étroite avec l'ARS. Il faut retrouver de la sérénité pour avancer. Des partenariats de proximité sont à maintenir ou à renouer avec l'intercommunalité que tu présides, avec la commune de Fontenay-Trésigny ou ses voisines qui ont toujours été extrêmement impliquées.

On peut porter des regards critiques ou bienveillants sur le passé. On va s'efforcer de tirer un trait, de repartir sur des bases saines. Je ne doute pas que dès l'instant qu'on aura retrouvé la quiétude, on retrouvera la question de la gouvernance et vous reprendrez votre place politique comme cela me paraît normal parmi les quatre conseillers généraux. Je trouverais dommageable que vous soyez durablement absents.

Aujourd'hui vous ne souhaitez pas siéger compte tenu de tout ce qui a été dit, des suspicions, puisqu'on a été jusque-là. Donc vous prenez une certaine distance que je comprends et que je respecte. Je ne considère pas que c'est une difficulté supplémentaire mais une façon de surmonter cette épreuve en changeant un certain nombre d'acteurs au moins provisoirement. On va repartir sur des bases que l'on va construire le plus sainement possible. Ensuite les choses se réguleront, j'en suis certain.

Cette délibération est réservée.

N° 0/05

M. LE PRESIDENT. La parole est à Bertrand Caparroy.

M. CAPARROY. La région n'avait pas désigné ses représentants au syndicat mixte. Pour ne pas courir de risque de double nomination, nous avons prévu de remplacer Marie Richard qui est conseillère régionale et générale. La région ayant désigné ses délégués, Marie Richard peut nous représenter.

M. LE PRESIDENT. Ce rapport est donc retiré.

## 10 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 1/01

M. MARION, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marne-la-Vallée élabore actuellement une exposition "Valorisation du territoire de Seine-et-Marne: une narration continue" mettant en exergue la multitude des projets conçus par les étudiants ainsi que les points d'intérêt architectural qui jalonnent le département qui participera financièrement au projet d'exposition à hauteur de 15 000 €.

Les thèmes abordés par l'exposition sont les suivants: village/nature : interface/insertion/lisière, densification : bourg/pôles gares/quartiers pavillonnaires, mutabilité/mutation du monofonctionnel au plurifonctionnel dont zones d'activités, mobilité et urbanité.

Cette exposition multi-supports revêt plusieurs formes : une installation physique itinérante (plusieurs collectivités ont d'ores et déjà donné leur accord), des « fanions », supports de QR (quick réponse) qui géo-localisent les projets sur site, un site internet qui permet une consultation à distance pérenne, des cartes « papier » qui identifient des parcours sur le territoire.

L'exposition dénommée « valorisation du territoire de Seine-et-Marne: une narration continue » sera présentée à l'occasion des premières Rencontres des Territoires de la Seine-et-Marne programmées le 7 décembre 2012 mais également dans plusieurs lieux du département dans le cadre de débats et/ou de journées d'études à destination des élus et des professionnels.

Avis favorable de la commission.

Mme RICHARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Sophie Péronnet attire mon attention sur un ajout nécessaire à l'ordre du jour, d'une DM 3 portant sur un point extrêmement précis de récupération de TVA. Cela a été vu en commission.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

N° 1/02

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. L'association Seine-et-Marne Développement a été créée, à l'initiative du département, pour l'assister dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique. Ce partenariat est formalisé au sein d'une convention triennale fixant les objectifs partagés par les deux parties.

Aujourd'hui, compte tenu du contexte lié à la préparation de l'Acte III de la décentralisation, il est proposé de prolonger la durée de la convention cadre d'une année en l'état. L'année 2013 permettra ainsi de mener une réflexion approfondie sur les enjeux de la politique à mener en matière de développement économique en tenant compte du nouveau cadre de la future loi.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/03

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Je remercie les services départementaux et les élus qui ont accepté de retenir ce C3D.

J'ai une question très précise de la présidente de la communauté de communes. Elle attend mon SMS avec impatience. Peut-on envisager une signature dans le courant du mois de janvier ?

M. LE PRESIDENT. On va regarder ça mais il n'y a pas d'objection de principe. On va trouver la bonne date qui convient. Cela va être voté donc Patricia peut dormir sur ces deux oreilles, si elle y parvient.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. MARION, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Après avoir arrêté un premier projet de SCOT le 16 décembre 2010, le SAN du Val Maubuée a souhaité retravailler son document afin d'y intégrer les remarques des différents partenaires publics associés. Il a également été question de prendre en considération les évolutions réglementaires relatives aux SCOT mais aussi au Grand Paris. On a également pris en compte les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Ainsi par délibération du 20 septembre 2012, le SAN du Val Maubuée a arrêté son nouveau projet de SCOT. Le conseil général doit donner un avis.

Le 27 mai 2011 il a donné un avis favorable sur le projet de SCOT du Val Maubuée en soulignant notamment les éléments suivants :

- Conforter la cité Descartes comme pôle moteur du territoire tant sur le plan de la performance économique que sur la qualité de son urbanisation ;
- Mettre en œuvre une urbanisation faite de densification et de reconversion tout en préservant le cadre de vie qui fait l'attractivité de ce territoire ;
- Reprendre la croissance démographique par une politique de construction volontariste ;
- Densifier les secteurs des gares ;
- Requalifier la RD 199/499 devant permettre la cohabitation entre les différents modes de déplacement ainsi que la création possible d'un TCSP.

Il est proposé de donner un avis favorable et de demander au syndicat d'agglomération nouvelle de prendre en compte un certain nombre d'observations techniques formulées en annexe du projet de délibération.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET. Conformément à toutes les discussions préalables, il est légitime que le conseil général donne un avis favorable au SCOT du Val Maubuée et je m'en félicite.

La cohérence du SCOT et l'ambition autour de la densification pour relever le défi du logement doivent être des arguments supplémentaires comme pour votre intervention sur le Grand Paris express monsieur le président. Ce SCOT doit contribuer aux grands objectifs de l'offre territorialisée de logements et du développement économique. Il n'y aura pas de Grand Paris et de réussite du SCOT du Val Maubuée sans le Grand Paris express.

Je vous remercie de votre prise de position pour défendre notre département en général et notre secteur en particulier.

Je profite de ce dossier pour dire la grande inquiétude des élus du secteur sur l'éventuelle prise en compte des scénarios 2 et 3 par un haut fonctionnaire qui ne détermine pas la politique. Mais nous devons l'interpeller car le suivre serait une relative catastrophe et mettrait à mal tous les schémas sur lesquels on réfléchit. Ma ville et mon voisin Noisy-le-Grand décideraient alors de se retirer de la discussion du CDT.

M. LE PRESIDENT. Merci Maud pour ces observations que je partage totalement.

Il n'y a pas d'autres observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1/05

M. AIELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il nous est proposé de valider quatre contrats ruraux.

Le premier concerne le SICAS c'est un syndicat intercommunal scolaire qui regroupe les communes de Marolles, Courcelles-en-Bassée et Barbey. La subvention départementale est de 266 785,75 €.

Le deuxième est celui de Saint-Rémy-de-la-vanne, le troisième celui de Fromont et le quatrième celui de Maisoncelles-en-Brie avec une participation départementale plafonnée à 105 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Le projet biomasse pour le futur, à la charnière entre expérimentation et industrialisation, regroupe des objectifs scientifiques et économiques. Il mobilise des industriels, des coopératives, des laboratoires de recherches, des pôles de compétitivité, des territoires avec l'objectif d'améliorer génétiquement le Miscanthus afin de faciliter sa culture, de réduire son impact sur l'environnement et d'adapter ses caractéristiques aux futures filières de valorisation et de mettre en œuvre plusieurs filières de valorisation à proximité des lieux de production.

Ce projet bénéficie du soutien du grand emprunt avec 10 M€. Ces travaux scientifiques seront soutenus par : des associations d'industriels, Ciments Calcia, Aelred et Phytoestore ; des institutions comme le ministère de l'écologie ; des collectivités territoriales dont le conseil régional d'Ile-de-France et le conseil général des Yvelines.

Cette association devrait mener son activité pendant trois ans pour laisser ensuite la place à un comité de filière interprofessionnel. Comme adhérent, le département devrait s'acquitter chaque année d'une cotisation estimée à 15 000 € maximum sous réserve du vote préalable des crédits par notre assemblée pour l'agriculture.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Pour nous représenter au sein de cette association, je suis saisi de la candidature de Gérard Eude ?

Y-a-t-il d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix cette candidature.

Gérard Eude est désigné.

Je mets aux voix le projet de délibération ainsi complété.

Il est adopté ainsi complété.

M. MARION, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Dans le prolongement de la délibération de l'assemblée départementale du 23 mars 2012 adoptant le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur le territoire de Marne-et-Gondoire qui couvre 3 659 hectares sur 15 communes de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, une enquête publique s'est déroulée du 21 juin au 21 juillet 2012. Elle a conclu à un avis favorable avec des réserves.

Le rapport d'enquête publique a donné lieu à des observations du département transmises aux 15 communes concernées par le projet.

Le document transmis par le conseil général affirme en premier lieu notre volonté de maintenir la cohérence du périmètre. Les réserves portant sur les propositions d'élargissement du plan via l'inclusion de nouvelles parcelles, nécessitent une nouvelle délibération des communes concernées. Celles-ci seront prises en compte dès lors que ces communes auront délibéré, dans un deuxième temps, lors de la prochaine extension du périmètre qui devrait avoir lieu à court terme. L'étude de faisabilité sur les communes de Jablines et de Montévrain est déjà lancée.

Les réserves concernant les propositions d'exclusion n'ont été prises en compte que lorsqu'elles ont fait l'objet d'une nouvelle délibération communale suite à l'enquête publique.

Les autres réserves ne concernant pas la délimitation du périmètre seront pour la plupart prises en compte lors de l'élaboration du programme d'actions.

Conformément à la réglementation, le département avait sollicité et obtenu l'accord des 15 communes concernées et un avis favorable de la chambre d'agriculture pour la création de ce périmètre de protection.

Suite à sa création, la phase d'élaboration du programme d'actions peut débuter. Ce travail mené en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire s'articulera autour des quatre orientations suivantes :

- Le maintien et le développement d'une agriculture diversifiée et économiquement viable ;
- La consolidation du fonctionnement écologique du territoire ;
- Le renforcement de la gestion des espaces forestiers ;
- La protection et la valorisation des paysages.

Avis favorable de la commission en soulignant la démarche des élus du territoire.

M. VOURIOT. Vous avez dû recevoir dernièrement deux courriers d'associations qui ont émis un certain nombre de réserves.

Des agriculteurs ont fait des réserves sur les franges entre la limite de l'urbain et de l'agricole. Nous en avons parlé au mois de mars.

Le SIEP de Marne-et-Gondoire a établi un SCOT. Il y a eu trois commissaires enquêteurs dont nous avons les conclusions. Il y a un avis favorable sur le SCOT mais aussi deux réserves et dix recommandations.

Dans les réserves il est écrit que « la commission d'enquête dans un souci de cohérence et d'efficacité demande au SIEP de mettre les documents de l'enquête en concordance avec les périmètres du SCOT et du PPEANP pour qu'ils soient superposables. » Ce n'est pas le cas actuellement.

« Si les réserves ne sont pas levées par le SIEP, le rapport est réputé défavorable. »

Les recommandations correspondent à des préconisations vivement souhaitées. La commission d'enquête souhaite que les SIEP les prennent en considération. Dans le PPEANP on fige des hameaux. Il est question des possibilités d'extension des habitations. On demande un report à 30 % de la surface existante.

Il y a un certain nombre d'incertitudes que nous avons relevées au départ avec vos services que je félicite pour l'écoute que je n'ai pas eue par ailleurs. On avait revu un certain nombre de périmètres. Il ya vraiment un problème de cohérence entre le SCOT et le PPEANP. Nous avons reçu les documents hier soir.

M. LE PRESIDENT. Merci pour ces informations intéressantes qui pour ma part, ne me conduisent pas à émettre un avis défavorable au nom du département pour la création de ce périmètre de protection.

La commission a fait son travail avec beaucoup de sérieux. Elle ne donne pas un avis défavorable mais avec des réserves. Il est possible à l'opérateur qu'est la communauté d'agglomération de tenir compte de ces observations. On ne va pas bloquer la machine avec un avis défavorable alors que la commission n'a pas conclu en ce sens. Il faut qu'on reste sur un avis favorable. Ça n'ôte rien à vos informations. Je ne doute pas que la communauté d'agglomération dans sa grande sagesse prendra la position qui convient avec ces données nouvelles.

Nous assumons notre part de responsabilité et nous portons un regard circonstancié sur ce dossier. Mais appartient-il au département de faire le travail fin pour définir les parcelles du périmètre ? C'est aux autorités locales que ça incombe. Notre vision c'est de préserver les espaces agricoles dans des zones à très forte pression urbaine. C'est le premier périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains du département, peut-être un des premiers aux niveaux régional et national.

Ce dispositif a du sens dans nos territoires, cette interface ville-campagne. Il appartient à chaque territoire concerné, aujourd'hui Marne-et-Gondoire, demain le grand Roissy, de définir ce qui relève d'espaces agricoles fortement protégés. Je ne vais pas au-delà pour le conseil général. Je ne me substitue pas à la responsabilité de proximité en tenant le crayon pour les parcelles qui doivent être dans ou hors du périmètre.

M. VOURIOT. Nous ne contestons pas le projet mais la méthode.

M. LE PRESIDENT. Quel est votre vote ?

M. VOURIOT. Contre.

M. DE BELENET. Il y a la méthode mais aussi le choix de fond exprimé ici en mars. La majorité départementale par la voix de son président a dit qu'il n'y avait pas de difficulté pour que le TCSP passe à côté d'un hôpital et de son développement et à côté de terrains exclusivement agricoles. Le groupe USM pensait qu'il y avait une transition à faire entre l'agricole et cet hôpital et qu'il y avait un potentiel de développement économique. Il y a deux visions de l'aménagement, celle de la majorité et de l'opposition. Elles sont tout à fait contradictoires. Cela doit être acté.

M. FENART. Au comité technique je n'ai pas émis un avis défavorable. Là je m'abstiendrai.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Le département est partenaire du comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne bien connu sous le nom de CODERANDO 77, de Seine-et-Marne Tourisme et du comité départemental du tourisme équestre de Seine-et-Marne, pour le suivi et la valorisation des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et équestre. Les conventions avec le CODERANDO et le CDTE arrivant à échéance cette année, il est proposé leur renouvellement selon un nouveau cadre comprenant une aide structurelle pour leur fonctionnement et une aide conjoncturelle liée à la mise en œuvre de projets spécifiques, définis annuellement.

Avis favorable de la commission.

M.BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/09

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Le premier périmètre de préemption de 30 hectares a pour nom « les coteaux calcaires de Vernou à la Grande Paroisse », situé le long de la route départementale 39 entre Montereau et Champagne. Le deuxième périmètre est de 96 hectares ayant pour nom « le marais tourbeux du bois de Valence. Il est situé au sud de la route départementale 210 Montereau-Fontainebleau entre la Ferme des marais et la Maison de la marche.

Ils ont été recensés dans le cadre du schéma départemental des ENS.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes a attribué en juillet 2006, l'autorisation d'utilisation de fréquences de boucle locale radio à la Société haut débit afin de permettre au département de Seine-et-Marne via son délégataire Semafor 77 de bénéficier des droits d'utilisation de cette bande de fréquences. Une convention vous est proposée. Elle va permettre de sécuriser pour les cinq années à venir les 49 stations de base du réseau WiMax départemental. C'est une mise à disposition gratuite de la part de SHD qui ainsi échappe à des sanctions de l'autorité de régulation des communications électroniques et de la poste.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. C'est un rapport important qui marque l'implication du département dans la naissance du syndicat mixte et dans le soutien qu'il lui apporte. Pour porter la politique ambitieuse que nous avons décidée, le syndicat mixte a été créé le 30 novembre dernier. Il est en train de se mettre en place avec l'appui et l'accompagnement de tous les services du département. Ce sera fait le 8 janvier prochain.

Le département de Seine-et-Marne, la région d'Ile-de-France et 9 EPCI ont délibéré pour adhérer au syndicat. Il s'agit des communautés de communes de la G.E.R.B.E., de la Brie des Moulins, de Seine-Ecole, du Val Bréon, du Gâtinais Val de Loing, de la Brie des Morin, du Pays Créçois, du Cœur de la Brie et d'Avenir et Développement du secteur des trois rivières, représentant une population de 121 440 habitants. De nombreuses autres EPCI ont manifesté leur intention d'adhérer.

Le siège de « Seine-et-Marne Numérique » sera, dans un premier temps, situé dans des locaux appartenant au département situés 45 rue du général de Gaulle à Melun.

Pour permettre le démarrage de cette structure et son bon fonctionnement, le département va mettre à la disposition du syndicat un certain nombre de services et de moyens matériels mais également de moyens humains qui feront l'objet de conventions individuelles avec chacun des agents concernés.

Ce sera la contribution du département au fonctionnement de ce syndicat mixte valorisé à hauteur de 460 580,43 €.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BARBAUX. Je veux souligner la qualité et la quantité de travail de Bertrand Caparroy et des personnes autour de lui, pour ce dossier d'aménagement très important pour nos territoires.

M. LE PRESIDENT. On ne peut que confirmer ce que vous dites et élargir ces remerciements et ces félicitations à nos équipes de professionnels très actives. On remercie toute la hiérarchie administrative, Mme la directrice des services, et au niveau de la DGA aménagement animée par Philippe de Guibert, la DADT, Coralie Deshaies et Ariel Turpin qui portent depuis longtemps ces dossiers essentiels d'où le consensus politique de notre assemblée. Pour cela nous mobilisons les moyens pour que ça avance. C'est un sujet déterminant pour l'avenir de nos territoires, on en a tous conscience. On anticipe le développement. Les réseaux c'est essentiel. Il faut la mobilisation de tous les territoires pour ceux-ci. Le département ne peut agir seul. Il faut donc trouver des cofinancements.

Depuis hier le 126<sup>ième</sup> et dernier collège de Seine-et-Marne est raccordé au réseau de fibre optique à Crouy-sur-Ourcq. Il a fallu franchir des voies ferrées avec des conventions particulières.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Depuis dix ans, le département confie à la société de chasse de Poligny, par voie de convention l'organisation de battues de régulation de sangliers dans l'ENS départemental dénommé « le bois des Palis » à Poligny. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. FROT. Je passe régulièrement sur cette route. Je croise de nombreux sangliers de temps en temps. Il y a combien de battues, trois dans l'année ?

M. LE PRESIDENT. C'est bien trois par ans.

M. FROT. Il en faudrait peut-être quatre ou cinq.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2/01

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé de créer six emplois afin de remplacer plusieurs agents mis à disposition par l'Etat, dans le cadre du transfert au département du service du parc de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, dont le départ devrait intervenir au cours de l'année 2013 pour des raisons de mobilité et de retraite. Ces créations de postes n'ont pas d'indice budgétaire.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2/02

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé la mise à jour du tableau des emplois en intégrant des modifications concernant 14 emplois permanents, afin d'assurer le bon fonctionnement des services et de permettre la meilleure adéquation possible entre les besoins en personnel des services et les grades détenus par les agents départementaux.

Douze modifications visent à permettre l'évolution du profil des postes pour favoriser le bon fonctionnement des services.

Deux modifications sont proposées dans le cadre de la politique de création de postes par redéploiement.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il nous est proposé de revaloriser le montant des vacations de médecins exerçant dans les maisons départementales des solidarités, afin d'améliorer l'attractivité de l'offre du département et de faciliter le recrutement de ces médecins. Les tarifs proposés sont trop bas et dissuasifs. Il est proposé de passer à 50 € pour tenir compte des trajets importants en Seine-et-Marne.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jacques Ballot.

M. BALLOT. Le taux horaire brut de 50 € correspond à un équivalent temps plein annuel de 125 582 €. Sans aller jusqu'à cette somme, on peut s'étonner de ne pas pouvoir recruter des médecins qui deviendraient du personnel départemental. On nous répond qu'on ne peut dépasser certaines sommes. Ne peut-on instituer un régime de primes pour avoir des médecins du département ?

M. LE PRESIDENT. On aimerait avoir des personnels intégrés directement à nos équipes. C'est quasiment impossible aujourd'hui dans l'état actuel du marché de l'emploi pour cette qualification particulière. Pourtant on dit que beaucoup ne veulent pas exercer en libéral et qu'ils préfèrent les avantages des salariés... Comme recruteur, je n'en trouve pas.

Mme AUTREUX. Les jeunes boursiers que nous recevons veulent avoir une partie salariée tout en ayant une activité libérale. Le taux horaire de ces vacations est très intéressant. J'espère qu'il va susciter des vocations car jusqu'à maintenant nous ne trouvons personne.

M. BACQUE. On commence à avoir le même problème dans les maisons de retraite. Nous avons un médecin libéral qui s'en va, je ne parle pas du médecin référent. Nous avons du mal à en trouver un autre. Il nous a donné un préavis de six mois. On compte 8 ou 9 médecins dans le canton mais on a du mal. Pourtant lorsque ce médecin vient c'est pour 8 à 10 visites.

M. LE PRESIDENT. Ce mémoire vise à trouver des professionnels.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2/04

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé d'accorder une subvention de 17 051 € à l'association « Restaurant administratif de la préfecture de Seine-et-Marne », au titre des services de restauration apportés aux agents du département.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

## Motion N°0/07 sur le grand Paris Express

M. LE PRESIDENT. Avant d'examiner les rapports de la 3<sup>ème</sup> commission, je vous propose de prendre la motion présentée par les groupes de la majorité départementale sur le Grand Paris express. Le rapporteur est Gérard Eude.

M. EUDE. Je vous donne lecture de la motion :

« CONSIDERANT que le débat public sur le réseau de transports du Grand Paris qui s'est déroulé de septembre 2010 à janvier 2011 a permis de prendre en compte l'importance de la Seine-et-Marne dans le projet du Grand Paris, avec notamment le positionnement de trois gares dans le département à Noisy-Champs, à Chelles et au Mesnil-Amelot ;

« CONSIDERANT l'accord unanime intervenu le 26 janvier 2011 entre l'Etat, la Région et les départements franciliens sur ce futur réseau de métro automatique ;

« CONSIDERANT que les projets d'amélioration du réseau de transports en commun d'échelle régionale sont une nécessité impérative pour répondre aux attentes des usagers, faire face à la saturation du réseau actuel et consolider le développement de la Région d'Ile-de-France et notamment de l'Est francilien ;

« CONSIDERANT que ce nouveau réseau n'a de cohérence que s'il se réalise dans son ensemble, dans un délai raisonnable, et que les correspondances avec le réseau actuel sont favorisées ;

« CONSIDERANT les contributions financières supportées par tous les Seine-et-Marnais à travers la taxe spéciale d'équipement (près de 10 millions d'euros par an) et les efforts fiscaux des entreprises, alors même que la plupart des Seine-et-Marnais ne bénéficieront pas directement du Grand Paris Express ;

« CONSIDERANT qu'au-delà des seuls déplacements, le Grand Paris doit traiter des questions d'aménagement du territoire et lutter contre les inégalités territoriales et qu'on ne peut continuer à réaliser des investissements qui rajoutent encore du déséquilibre à l'ensemble francilien en organisant des migrations pendulaires vers La Défense au détriment de l'Est ;

« CONSIDERANT les conclusions du rapport remis par M. Pascal Auzannet à Mme la Ministre Cécile Duflot le 13 décembre 2012 ;

« Le conseil général de Seine-et-Marne, réuni en assemblée le 21 décembre 2012,

« PREND ACTE de la réalité des coûts du futur réseau Grand Paris Express qui avaient manifestement été sous-estimés par le précédent Gouvernement et de la nécessité induite d'un séquençage dans la mise en œuvre de ce projet ;

« REAFFIRME son attachement profond à ce que soit réalisé l'ensemble des tronçons du Grand Paris Express selon les termes du Décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris, et plus particulièrement son tronçon sud reliant Pont de Sèvres à Noisy-Champs, son Arc Grand Est reliant Noisy-Champs à Saint Denis Pleyel, son tronçon Nord reliant Le Bourget RER au Mesnil-Amelot, comme sa ligne orange reliant Champigny et Noisy-Champs à Rosny-Bois-Perrier et Saint-Denis Pleyel ;

Au lieu de «CONDAMNE », je propose « REJETTE » pour le début du paragraphe suivant.

« CONDAMNE les préconisations consistant à repousser de plus de 15 ans le démarrage des travaux entre Noisy-Champ et Champigny-centre, décalant ainsi d'autant la possibilité offerte aux Seine-et-Marnais de rejoindre facilement le Val-de-Marne et ses pôles d'attractivité que sont Créteil ou Orly, comme rendant impossible la connexion du Grand Paris Express avec le RER E et la ligne P en la future gare de Bry-Villiers-Champigny ;

« DEPLORE de telles orientations qui ne permettront plus de favoriser la désaturation de la ligne A du RER, pourtant la plus fréquentée d'Europe ;

« SOULIGNE l'urgence qui s'attache à la réalisation de la gare de Noisy-Champs et de sa parfaite interconnexion avec le reste du réseau afin de desservir le Cluster de la ville durable de la Cité Descartes, dont le développement répond à des enjeux d'intérêt national et international, notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie pour l'export qui vient d'être présentée par la Ministre du commerce extérieur ;

« SOULIGNE également l'importance du projet de la gare du Mesnil-Amelot qui a vocation à favoriser le rabattement de tout le secteur du Grand Nord Seine-et-Marnais ;

« RAPPELLE que ce grand projet de métro est une forme de réponse pour sortir de la crise, générant en effet développement économique et emploi;

« DEMANDE solennellement au Premier Ministre de réunir sans délais l'ensemble des élus et acteurs concernés afin de dégager des pistes sérieuses permettant de tenir les engagements pris par l'Etat ; »

Ce n'est qu'un rapport et pas une décision politique que nous pourrions condamner.

Mme RICHARD. J'interviens pour soutenir cette motion qui est excellente. Il est important de se manifester même si ça n'est qu'un rapport technique. Ses conclusions sont alarmantes et soulèvent une émotion tout à fait légitime de notre part. C'est de notre responsabilité. Il y a même une interrogation existentielle pour savoir si nous sommes toujours dans la région ou en dehors.

Il y a un sentiment d'injustice par rapport à la contribution demandée aux Seine-et-Marnais par rapport aux améliorations qu'ils peuvent attendre à terme, alors que nous avons répondu le plus fidèlement aux prescriptions du SDRIF pour les constructions de logements et que nos habitants subissent le plus les inconvénients du système pendulaire sans doute compensés par les charmes de la vie en Seine-et-Marne qui est courte car ils passent beaucoup de temps dans les transports.

J'espère que nous serons entendus et que chacun fera le relais pour cette motion dans ses fonctions diverses et complémentaires.

M. JULLEMIER. On ne peut que se féliciter et adhérer à cette motion. Je souhaite donner notre sentiment sur le rapport Auzannet. Il est assez surprenant et inacceptable pour plusieurs raisons. Dans la forme il est assez méprisant pour les élus que nous sommes et pour nos populations. C'est un déni de démocratie car il y a eu un débat public. Nous sommes intervenus collectivement à Melun sur le Grand Paris Express. Il y a eu un accord entre l'Etat, la région et les 8 départements, que nous avons tous salué. On remet en cause cet accord alors que pour moi le Grand Paris Express est indivisible. On ne peut pas supprimer des tronçons sinon il n'y a plus de boucle. Cela déséquilibre notre territoire pour les transports et le développement économique.

Le groupe USM est favorable à cette motion.

M. CORNEILLE. Le dessin du réseau du Grand Paris Express est le résultat de discussions, de réflexions qui ont mobilisé les élus et les populations.

L'accord sur ce sujet a été unanime, dans une période, janvier 2011, où s'annonçaient des affrontements politiques préélectorales qui auraient pu interdire cette entente quasiment cordiale. Cette unanimité exceptionnelle en pareille circonstance ne tient pas du miracle. Elle est le signe que chacun a pris une forte conscience des besoins de nos populations et de la nécessité d'agir pour rendre la vie plus facile aux Franciliens, particulièrement aux Seine et Marnais.

Pour la Seine et Marne, l'obtention de 3 gares permet de faire plus encore de notre département un territoire majeur de l'Ile de France.

Un éventuel report, une possible remise en cause de ce qui a été voulu, approuvé, décidé, de ce qui est financé par les contribuables Seine et Marnais, n'est pas tolérable, n'est pas acceptable.

La gare du Mesnil-Amelot que le président Vincent Eblé a défendu depuis le début, avec tous les élus locaux du territoire et avec le député-maire de Claye-Souilly, rapporteur du Grand Paris, est indispensable.

Comment imaginer un développement économique dans ce Nord-Ouest, si l'on se prive pour longtemps d'un réseau de transport qui rattacherait fortement ce secteur au territoire du Grand Paris ?

Comment imaginer qu'on nous demande d'être une terre d'accueil, avec une politique du logement ambitieuse si l'on ne peut pas transporter les anciens et les nouveaux habitants ?

Comment imaginer qu'on demande aux Seine et Marnais de financer un réseau dont ils ne bénéficieront peut-être jamais ?

Comment imaginer qu'on veuille mieux ouvrir l'aéroport sur la Seine et Marne, si on lui ferme la porte d'entrée ?

On ne peut tout simplement pas l'imaginer !

Alors, il s'agit là d'un rapport, d'un simple rapport. Souhaitons qu'il reste au fond d'un tiroir comme tant d'autres, un tiroir qui doit rester fermé et dont le gouvernement doit jeter la clé.

M. DEY En tant que Seine-et-Marnais par rapport aux bras de fer concernant le phasage du Grand Paris Express, nous n'avons pas à prendre partie sur les finalités. Nous avons toujours joué le jeu depuis le début en étant contributeur exemplaire. Nous n'avons pas à être pris dans les dommages collatéraux des bras de fer qui se manifestent ailleurs.

On est bien obligé d'accepter l'idée d'un phasage mais il y a le phasage raisonnable et celui qu'on ne verra jamais. C'est à ce titre que je voterai cette motion en tant que Seine-et-Marnais

revendiquant un phasage plus favorable pour pouvoir nous articuler et nous interconnecter sur le réseau à venir.

M. AÏELLO. J'ai représenté le département le 14 décembre dernier à la réunion du comité stratégique de la SGP qui s'est tenue en préfecture de région. C'était le lendemain de la publication du rapport Auzannet qui était à l'ordre du jour. La réunion a commencé à 15 heures, je suis parti à 20 heures et ça n'était pas fini. La salle était comble.

Je vous donne le sens des interventions. Tous les élus quelle que soit leur couleur politique ont expliqué que la temporalité du projet était au moins aussi importante que le coût global. Ils restent attachés à la mise en œuvre dans la totalité.

La réponse de Thierry Lajoie, conseiller de Cécile Duflot, présent à la réunion, c'est qu'aujourd'hui le schéma global n'est pas remis en cause. L'ensemble du tracé est confirmé ainsi que toutes les gares. Nous devons réfléchir pour absorber les 8 ou 10 milliards supplémentaires. Il a clairement dit que dans l'état actuel des choses, il n'envisageait pas de déplaçonner la taxe sur laquelle est bâti le financement. Il fallait réfléchir avec l'ensemble des élus. D'un commun accord, le comité stratégique a validé le principe de non-intervention des uns et des autres auprès de Cécile Duflot. On ne va pas chercher à grappiller quelque chose individuellement pour obtenir satisfaction. Tous les élus du territoire s'inscrivent dans une démarche collective validée qui doit continuer.

La synthèse de cette réunion vient seulement d'arriver. Je vous la communiquerai dès qu'on l'aura éditée.

M. EUDE. Il y a eu aussi l'assemblée générale de Paris Métropole. Elle n'a pas abouti totalement à un consensus sur les questions de gouvernance. Mais un consensus fort s'est dégagé sur le Grand Paris Express quelles que soient les sensibilités politiques des uns et des autres.

M. LE PRESIDENT. Les transports sont déterminants pour nous. Ils sont susceptibles de nous faire converger et c'est tant mieux, surtout lorsque les intérêts sont essentiels ce qui est le cas.

En conclusion de ces échanges, je ne veux pas que la tonalité soit trop pessimiste. Les évidences extrêmement fortes produiront des mobilisations. Il ne s'agit pour le moment que d'un rapport technique. Ce n'est pas une décision politique qui est annoncée pour la mi-février. Cette motion si elle est votée à l'unanimité sera un moment fort. On va continuer à faire valoir notre vision des choses et à défendre nos intérêts territoriaux qui ne sont pas contraire à ceux de l'ensemble francilien, bien au contraire.

J'irais voir le 15 février Cécile Duflot qui a déclaré qu'elle recevrait les élus qui la solliciteront. Je lui expliquerai nos exigences. Un phasage des travaux est évidemment indispensable pour une structure d'une telle importance, mais pas un phasage financier. C'est une opération lourde d'investissement. Elle doit se financer entièrement sur une longue période qui intègre de l'emprunt. Il ne viendrait à personne l'idée de construire sa maison en trois étapes parce qu'il faut mobiliser des financements successifs. On dégage le financement nécessaire pour le projet que l'on souhaite réaliser, on paye ensuite avec l'aide des banques et des emprunteurs sur une longue durée. Le métro parisien ne s'est pas construit en un jour. Il s'est financé bien plus longuement qu'il ne s'est réalisé physiquement.

C'est là même chose. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il faut retarder la construction au motif qu'il y a un problème de financement. Ça n'a rien à voir. Ce sont deux sujets différents, la réalisation physique et le financement. Nos budgets publics permettent-ils de réaliser cette infrastructure ? C'est une vraie question. Je pense que oui. Quand je regarde les investissements pour le réseau à grande vitesse en province, infiniment supérieurs en coût et qui pourtant assurent la mobilité d'un nombre infiniment moindre de passagers que le réseau francilien, je pense que notre demande est parfaitement justifiée. Tous les Seine-et-Marnais payent déjà, y compris les plus éloignés du réseau. On paye chez Nicolas Fénart, Christian Frot et Jean-Christophe Piéquet. Ils sont en partie concernés mais il faut pouvoir accéder au réseau.

Ce qui me choque dans le report aux calendes grecques du tronçon Champigny et Noisy-Champs c'est qu'il est indispensable pour décharger la ligne A et accéder depuis l'Est à toute l'offre du tronçon sud. De plus c'est la partie sur laquelle vient s'interconnecter une part substantielle de voyageurs de banlieue, en particulier le Transilien. Ça concerne Tournan, Nangis, Provins, Longueville etc. Les correspondances avec le Grand Paris Express seraient dans des délais excessivement éloignés. Ce n'est pas possible. Cessons de regarder l'infrastructure comme un manège de chevaux de bois qui ne desservirait que les territoires avec des gares. C'est pour des mobilités beaucoup plus complexes, multimodales avec des bus au bout des deux côtés etc. Ça concerne beaucoup plus de Franciliens que la simple géographie des gares.

M. DE BELENET. J'ai failli applaudir monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Il ne fallait pas t'en priver.

M. DE BELENET. A titre personnel j'adhère totalement à votre raisonnement. Je suggère que l'on transpose ce raisonnement d'une ambition territoriale aux voiries départementales... (*Rires.*)

M. LE PRESIDENT. Je savais que ça ne pouvait pas se terminer bien.

Je mets aux voix la motion amendée.

Elle est adoptée amendée à l'unanimité.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il est porté à la connaissance de notre assemblée le rapport annuel 2011 produit par la société Flexcité 77, titulaire de la délégation de service public pour la création et l'exploitation du transport collectif à la demande pour les personnes handicapées « PAM 77 », conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport détaille les conditions d'exécution du contrat de la délégation de service public pour l'année 2011. A la fin du mois de décembre, 98 876 courses avaient été réalisées pour 2 711 abonnés. A la même période, le service comptait 98,05 équivalent temps plein conducteurs pour 70 véhicules. En application du code général des collectivités territoriales, il nous appartient de prendre acte de ce rapport. La commission consultative des services publics locaux sollicitée le 5 décembre dernier a donné un avis favorable.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AÏELLO. Je remercie les services du département pour leur gestion de ce dossier. Nous avons eu avec Lydie Autreux il y a quelques semaines, le huitième comité des usagers de « PAM 77 » au conseil général. On travaille sur la finesse. L'audit de qualité est de 97,5 % de satisfaits. On ne peut que s'en réjouir. On améliore la qualité chaque année. Les usagers ont validé ce rapport.

M. LE PRESIDENT. « PAM 77 » a réalisé 98 876 voyages en 2011 soit 14 % d'augmentation par rapport à 2010. Les abonnés ont augmenté de 33 % en un an ce qui est considérable. Il y a quatre ans, on assurait 35 000 courses avec TRANSDOM et 250 usagers seulement. On compte 3 000 abonnés. C'est multiplié par douze. TRANSDOM 77 c'était 12 véhicules et 16 chauffeurs. On est à 70 véhicules et 80 conducteurs pour « PAM 77 ».

Ça coûte 6 M€ pour parcourir trois millions de kilomètres. Mais c'est au service des Seine-et-Marnais handicapés. On ne peut qu'être fier de cette politique publique. Le rapport de cette année en démontre la pertinence et la qualité.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AIELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Suite à l'adoption du principe de demande de renouvellement auprès du syndicat de transports d'Ile-de-France de la délégation de compétence en matière de transport à la demande des personnes handicapées PAM 77, il convient d'approuver la convention de délégation de compétence et de choisir dès à présent, le mode de gestion qui permettra d'assurer la poursuite de l'activité.

On nous propose :

- D'approuver la délégation de compétence du STIF envers le département en matière de transport à la demande de personnes handicapées ainsi que les annexes pour une durée de six ans à compter de la mise en service du nouveau dispositif ;
- D'approuver le projet de convention entre le STIF, la région d'Ile-de-France et le département relatif au financement du fonctionnement du service à la demande des personnes handicapées ;
- D'adopter le principe de délégation de service public comme mode de gestion du service de transport à la demande de personnes handicapées PAM 77.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. C'est un rapport assez technique qui n'a aucune incidence financière pour le département. Il fait l'objet d'une nouvelle convention partenariale avec le réseau tramy élargi qui comporte 14 lignes. Nous sommes impliqués dans quatre. La convention finit au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est proposé de la renouveler en faisant un peu de ménage et en réactualisant les données.

Le deuxième point est un projet d'avenant pour le réseau de transport PEP'S qui intègre le Pass'Local qui se substitue aux titres locaux. C'est pour pérenniser les dispositions relatives au Pass'Local dans la convention avec le réseau PEP'S.

Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'incidence financière mais quand même un avis de la commission des finances de Jean-François Parigi.

M. PARIGI. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Dans le cadre de sa politique volontariste d'aide au transport, notre assemblée a décidé lors de sa séance du 19 octobre 2012, de délivrer à compter de février 2013, des forfaits Améthyste 4-5 téléchargeables sur Passe Navigo aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux anciens combattants et veuves de guerre selon les critères définis par l'assemblée départementale et moyennant une participation de 20 euros de frais de dossier ;

Comme cela est le cas pour la délivrance des cartes Améthystes et Rubis en format papier, la commune de Meaux et la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine souhaitent poursuivre la prise en charge des frais de dossier pour les nouveaux forfaits Améthyste 4-5 de la façon suivante :

- La commune de Meaux s'engage à prendre en charge la participation aux frais de dossier des forfaits Améthyste 4-5 qui seront délivrés par le département aux résidents de Meaux âgés de 65 ans et plus, non imposables sur le revenu ;
- La CAMVS s'engage à prendre en charge la participation aux frais de dossier des forfaits Améthyste 4-5 qui seront délivrés à l'ensemble des bénéficiaires résidents des communes adhérentes à cette communauté d'agglomération.

La mise en œuvre de cette prise en charge par ces deux collectivités est formalisée par deux projets de convention distincts. Ces projets sont joints à la présente délibération.

En contrepartie, le département s'engage à délivrer gratuitement les forfaits Améthyste 4-5 aux ayants droit respectivement mentionnés ci-dessus, selon les critères d'attribution définis par l'assemblée départementale.

Avis favorable de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. MARION, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Cette délibération s'inscrit dans la politique d'aide du département aux transports à la demande. Sont soumis deux projets d'avenant aux conventions relatives au soutien financier apporté par le département au service de transport à la demande : « Balade Proxi'bus » à la communauté de communes du Provinois et cette aide porterait sur 52 000 € à l'année ; « Filéo » qui dessert la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle et la participation annuelle serait de 269 429 €.

On nous demande aussi de reconduire l'aide financière du département au fonctionnement du service de transport à la demande « Proxi'bus Apolo+ ». Dans ce cadre il est proposé une nouvelle convention avec le syndicat intercommunal des transports du bassin chellois et des communes environnantes. La participation financière annuelle serait de 73 062 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3/06

M. JULLEMIER suppléant M. PIEQUET, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il s'agit de la requalification de la RD 231 dans sa section comprise entre les RD 344A et RD 345 sur le territoire des communes de Montévrain et Jossigny. Il nous est demandé d'approuver les résultats de l'enquête parcellaire qui a débouché sur un avis favorable. Il appartient au département d'apporter une réponse aux diverses observations émises tant par écrit sur les registres afférents qu'auprès du commissaire enquêteur ce qui permettra ultérieurement de solliciter l'arrêté préfectoral de cessibilité des terrains nécessaires aux travaux.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Motion N°0/06 présentée par le groupe socialiste et des républicains de progrès sur la ligne RER D

M. TURBA, rapporteur. Après le réseau du Grand Paris Express, nous sommes devant une deuxième difficulté concernant les dysfonctionnements permanents de cette ligne RER D.

Je vous donne lecture de cette motion :

« RER D : la qualité de service et la régularité d'abord »

« La reprise par les collectivités et le STIF de la gestion des transports d'Ile-de-France en 2006 a permis de mettre un terme à de trop nombreuses années de sous-investissement et d'absence de politique ambitieuse pour les transports franciliens. Dans le même temps, la fréquentation n'a cessé d'augmenter alors que le réseau se fragilisait et la régularité se détériorait.

« Quasiment nulles en 2006, les dépenses d'investissement du STIF se sont élevées à plus de 200 millions d'euros dès 2008, puis 400 millions en 2012. Au regard des besoins liés au plan de mobilisation et du nécessaire développement de l'offre, cette tendance aura vocation à se confirmer pour atteindre un niveau de 600 millions d'euros dès 2014. Au total, le budget primitif du STIF 2013 prévoit un niveau d'investissement de 4,7 milliards entre 2013 et 2020.

« Le schéma de principe du RER D voté en 2009, consécutif au schéma directeur de 2006 répond à cette nécessité et à ce besoin urgent. Il prévoit une programmation pluriannuelle ambitieuse et nécessaire pour le RER D afin de renforcer la régularité de la ligne ainsi que sa fiabilité. Le schéma intègre également des ajustements de la grille de desserte accompagnant ces améliorations de qualité de service.

« Plus de trois ans après ce vote par le Conseil du STIF, force est de constater que les usagers subissent chaque jour le retard de réalisation de ces investissements. Aussi, la régularité atteint toujours un niveau très insatisfaisant, estimé à 81 % en 2011 contre les 92,5% d'objectifs contractuels.

« Par ailleurs, conformément au schéma de principe adopté, des premières mesures d'évolution à la grille de desserte sont envisagées dès 2014. Celles-ci prévoient une augmentation de la desserte en petite couronne et généreront, inévitablement, une augmentation substantielle des temps de parcours pour les usagers de la Seine-et-Marne et de l'Essonne (pouvant aller jusqu'à huit minutes notamment pour la branche Melun semi-direct) sans pouvoir compter, en parallèle, sur une amélioration de la robustesse ou de la régularité de la ligne.

« La présente motion n'a pas pour vocation de bloquer le processus d'investissement lancé autour des schémas directeurs de nos RER. La grille de desserte proposée à long terme (horizon 2020) pour le RER D représente, à ce titre, des évolutions bénéfiques pour le sud-francilien. Nous ne voulons pas davantage opposer les territoires de grande et petite couronne entre eux.

« Cependant, conscient de la pénibilité quotidienne ressentie dans les RER, il est difficilement envisageable de proposer aux 550 000 usagers quotidiens du RER D, et notamment ceux de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, l'augmentation du temps de trajet domicile-travail comme seule mesure d'évolution ressentie à court terme,

« C'est pourquoi, le Conseil général de Seine-et-Marne, réuni en Assemblée le 21 décembre 2012,

« RÉAFFIRME sa priorité accordée aux transports du quotidien et au réseau existant, notamment les RER A, B, D et E comme toutes les lignes Transilien dont les usagers ont été victimes de l'absence d'investissement d'Etat durant de trop nombreuses années,

« OBSERVE que les mesures d'ajustement des grilles de desserte proposées dès 2014 et leur impact sur le temps de parcours quotidien ne sont, en l'état, pas acceptables pour les usagers de grande couronne,

« CONSIDÈRE qu'une refonte des grilles de desserte ne peut être que la suite logique d'une amélioration de la qualité, de la robustesse et de la régularité de ces lignes, ce qui exige des investissements rapides, que ce soit sur l'infrastructure, la signalisation ou le matériel roulant,

« PREND ACTE de la livraison de la gare de Pompadour à la fin de l'année 2013, tout en doutant de l'intérêt, à court terme, d'accompagner sa création par la mise en place de quatre arrêts au quart d'heure tels que proposés au service annuel 2014, alors que l'actuelle gare de Villeneuve-Prairie ne compte qu'un seul arrêt dans ce même intervalle,

« DEMANDE la suspension de la mise en place d'arrêts supplémentaires dès 2014 à Maisons-Alfort, Villeneuve-Saint-Georges et Vert-de-Maisons, même si la desserte renforcée de cette dernière gare, en interconnexion avec le réseau de métro automatique du Grand Paris express, représentera un intérêt certain avec la livraison de la ligne rouge qui ne sera effective qu'à l'horizon 2018-2020,

« EXIGE, sans attendre, la mise en place d'études et des opérations d'aménagement d'un deuxième quai à Pompadour et de restauration de la troisième voie entre Paris et Villeneuve-Saint-Georges, qui offrirait des perspectives de développement ambitieuses pour le RER D et partagées par tous les territoires,

« DEMANDE, au nom des usagers seine-et-marnais et sud-franciliens, un renfort d'offre en heure de pointe sur le RER D, une renégociation sereine de la grille de desserte, au besoin à l'aide d'une expertise d'un cabinet indépendant de la SNCF et mandaté par le STIF, et la poursuite des opérations d'investissement sur ces mêmes lignes du RER. »

La motion est circonscrite, un peu technique mais elle reflète bien nos difficultés et nos exigences. On voit bien qu'on sert plus facilement les départements de la petite couronne plutôt que ceux de la grande couronne. Les arrêts supplémentaires sur la ligne D du RER nous handicaperont. On pourrait les accepter s'il y avait dans le même temps plus de régularité, plus de robustesse comme dit si bien la SNCF mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour aller à la gare de Lyon les trajets sont plus longs qu'il y a trente ans. C'est quand même un paradoxe qui n'est pas acceptable.

Nous avons eu une réunion du comité de la ligne D. J'en suis sorti pas très optimiste. J'ai porté la parole du département. J'ai trouvé la SNCF... Elle est incapable d'utiliser les crédits mis à sa disposition par le STIF pour investir. Pour une fois l'argent est là et la SNCF ne le dépense pas.

Elle dit qu'il manque sur l'ensemble des lignes RER et du Transilien une centaine de rames pour assurer le transport dans de bonnes conditions. Au moindre pépin le service est dégradé ce qui est inacceptable. On aurait dû planifier durant les années précédentes la mise en fabrication et l'arrivée progressive sur le réseau de ces rames qui font cruellement défaut.

La SNCF va racheter à la région Nord-Pas-de-Calais six rames d'occasion. C'est sûrement utile mais pas à l'échelle des besoins.

On a compté 12 suicides sur la ligne D du RER en 2011 mais 30 en 2012 ce qui désorganise le trafic. La SNCF n'y est pour rien. Comment limiter cela ? C'est une vraie difficulté.

Il y a aussi les vols de câbles quasiment quotidiens. C'est le travail de la SNCF de se protéger.

Pour planifier ses futurs investissements, la SNCF utilise des chiffres complètement faux pour les prévisions d'urbanisation. C'est très inquiétant.

Ce n'est pas la première motion que nous allons voter sur le RER D. Ça ne sera pas la dernière manifestation de notre mécontentement sur ce sujet. Il faudra régulièrement en faire pour que cela change. C'est devenu insupportable pour les Seine-et-Marnais.

M. GUERIN. Je remercie Didier Turba pour sa présentation sous un angle relativement large. Il y a des difficultés de court terme et de long terme. Je suis déjà intervenu lors des séances précédentes sur cette question du RER D.

Je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur le Grand Paris parce que je pense que la priorité aujourd'hui c'est la modernisation des RER. Cette difficulté concerne l'ensemble des territoires seine-et-marnais.

Concernant le court terme, je rappelle mon expérience quotidienne. Pour le trajet le Mée-Paris gare de Lyon, il faut aujourd'hui 47 minutes. Peu de voyageurs s'arrêtent là, ils changent pour aller dans Paris à la Défense. J'ai travaillé à Cergy ; avec le RER D et le RER A il me fallait deux heures. C'est le quotidien de beaucoup d'habitants.

Je comprends les exigences des territoires de petite couronne qui voient également une affluence renforcée des usagers, mais la création d'une gare complémentaire va allonger un peu plus des trajets déjà extrêmement longs. Trois minutes de trajet en plus même si ça peut paraître bénin, c'est absolument insupportable pour les usagers qui subissent à côté d'autres difficultés notamment l'irrégularité des trains.

J'ai une véritable difficulté avec l'ouverture de la gare de Créteil-Pompadour fin 2013 car il n'y a aucune compensation pour les usagers. Sur la ligne RER D nous avons des trains ZEKO et des trains ZUKO. Les seconds sont des omnibus. Les premiers sont des omnibus qui ne s'arrêtent pas à Villeneuve-Saint-Georges et à Vert-de-Maison-Alfortville. Si on met une étape supplémentaire à Créteil-Pompadour, il faut trouver les moyens de renforcer la desserte en ZEKO voire de mettre des

omnibus moins omnibus. Il a été évoqué à plusieurs reprises la possibilité de trains directs le Mée-Paris, à laquelle je demeure favorable. Il pourrait y avoir aussi des semi-directs qui partiraient de Combs et seraient directs jusqu'à Paris. Il faut réfléchir à une différenciation du service.

Il est extrêmement difficile d'avoir des statistiques fiables de la SNCF sur les taux de régularité. Nous savons que pour le RER D ils sont extrêmement faibles. Il faut accélérer l'investissement et voir le projet de tunnel entre Châtelet-les-Halles et la gare du Nord, véritable point de blocage où passent les RER D et B.

M. WALKER. Je veux me faire le ZEKO... de Jean-Pierre Guérin. Le RER D comprend deux tronçons, sur la rive droite et la rive gauche de la Seine. Le premier est complètement saturé. Le second a de la place et peu de trains avec la plus grande irrégularité de toute l'Ile-de-France ce qui est reconnu par la SNCF.

La question est toujours comment gérer le goulot d'étranglement ? Il y a d'autres réponses possibles que de provoquer ce goulot d'étranglement. Ça demande une autre réflexion pour l'aménagement du territoire. Aujourd'hui on va pénaliser les gens de la grande couronne pour faciliter le trajet d'un nombre croissant de personnes à 3 ou 4 kilomètres de Paris. Pour elles il y a d'autres réponses que le chemin de fer, pour soulager ceux qui n'ont pas d'autres moyens que la route ou le train pour aller à Paris.

Par la rive gauche, on met aujourd'hui plus de temps pour aller à Paris qu'au moment de l'électrification de la ligne il y a plus de 110 ans.

M. LE PRESIDENT. Il faut avancer car les motions c'est bien mais ça prend toujours beaucoup de temps.

M. JULLEMIER. Nous ne pouvons qu'adhérer à cette motion. Sur la ligne RER D on compte 500 000 usagers par jour contre 355 000 dans l'ensemble des TGV en France.

Le doublement du tunnel du Châtelet est le moyen de dégager des sillons pour améliorer le transport. Je suis déjà intervenu sur ce sujet. Le coût est de plus d'un milliard d'euros mais ça vaut la peine. J'ai relancé le STIF dernièrement. Il fait une étude qui n'est pas encore rendue. Ce serait bien que vous poussiez monsieur le président, pour cette étude. Ce doublement est nécessaire pour les usagers de toutes les lignes.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix la motion.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Depuis 2006, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie apporte aux départements un soutien financier et technique au titre de leur compétence sur le champ du handicap et de la dépendance. A cet égard, elle fournit notamment aux MDPH un appui spécifique par le versement d'une subvention financière, la constitution d'un réseau d'information et d'échanges et par l'élaboration d'outils communs.

Ce soutien repose sur une convention d'appui à la qualité de service, conclue pour trois années entre le département et la CNSA. Deux conventions ont ainsi été signées depuis 2006 (2006-2009 et 2009-2012). La convention en cours expire au 31 décembre 2012, il est ainsi proposé de la renouveler, afin de permettre notamment le versement des participations financières de la CNSA au fonctionnement de la MDPH (1 061 000 € en 2012), au titre du financement de l'APA (12 691 794 € en 2012) et de la PCH (10 312 605 € en 2012).

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département contribue de manière importante au fonctionnement de la MDPH avec une dotation financière annuelle plus que significative, en 2010 4,1 M€. Elle a augmenté de plus de 54 % entre 2007 et 2011 et il y a un soutien technique apporté par les services départementaux.

Ces relations sont précisées dans une convention cadre entre le département et la MDPH de 2008 à 2012. Cette convention arrive à échéance à la fin de cette année.

La loi de juillet 2011 a créé un nouveau dispositif conventionnel pour les MDPH avec la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Ce nouvel outil de dialogue et de gestion devait être mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il ne le sera qu'au bout d'une année supplémentaire. Dans l'attente des évolutions qu'entraînera la mise en place de ce nouvel outil, il est nécessaire de prolonger exceptionnellement d'une année la convention-cadre régissant les relations entre le département et la MDPH dont nous avons beaucoup parlé ici, dans le cadre de la mission présentée lors de la dernière séance de l'assemblée.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel et de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. JAUNAUX. Le groupe USM votera pour cette participation du département. On aimerait bien avoir le point sur les emplois tremplin.

Mme CHETANEAU, *directrice de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale*. 200 emplois tremplin ont été financés depuis l'origine du dispositif, principalement pour des associations dans le domaine de la culture et du sport. Le dispositif est maintenu par le conseil régional d'Ile-de-France mais il devrait avoir quelques aménagements avec la mise en œuvre des emplois d'avenir.

Ils ont développé les formules avec des postes spécifiques pour les entreprises d'insertion. Il y aura quelques aménagements pour être en cohérence avec le dispositif « emploi d'avenir ».

M. LE PRESIDENT. Ça vous convient ?

M. JAUNAUX. Très bien.

M. LE PRESIDENT. Vous vous interrogez sur la multiplication des dispositifs et leur pertinence. Ils ont chacun leur spécificité. C'est très difficile d'apprécier la pertinence de chaque car ils ne répondent pas aux mêmes publics. Certains sont salariés et il y a différents employeurs.

Ma philosophie c'est : tant que l'Etat ou d'autres partenaires nous proposent des dispositifs, on s'efforce de les saisir. Est-on exactement dans la juste prévision du volume lorsqu'on signe les conventions et qu'on mobilise quelques financements ? Pas toujours. Des dispositifs marchent moins bien que ce qu'on avait imaginé, d'autres très bien. Je n'ai jamais vu un dispositif écarté au conseil général de Seine-et-Marne parce qu'on n'en voulait pas.

Ce n'est pas la panacée. Ça ne permet pas de revenir à une situation économique florissante. Ça aide à passer des caps singulièrement difficiles, ça met des jeunes et des moins jeunes en situation d'exercer une activité professionnelle. Le début de parcours peut être déterminant. On a de très beaux exemples de réussite d'insertion professionnelle qui ont commencé avec un de ces dispositifs. Certains rentrent dans la fonction publique territoriale, au conseil général. Le total des personnes aidées est assez conséquent.

M. CORNEILLE. J'interviens au nom du groupe de la gauche républicaine et communiste car notre présidente s'est absentée.

Quel que soit le public auquel on s'attache, permettre à des hommes ou des femmes loin de l'emploi d'y accéder, est une bonne chose.

A ce titre nous ne pouvons pas être défavorables à ce dispositif de l'État et à sa mise en place à l'échelle de notre département.

La situation de notre jeunesse quant à l'accès à l'emploi est insupportable. Le taux de chômage dépasse les 23 % voire les 30% dans les villes populaires. Les jeunes sont également souvent les premières victimes silencieuses des plans de licenciement avec la fin des contrats intérimaires, comme chez PSA. Pour ces jeunes, le quotidien est trop souvent synonyme de précarité, qui les affecte dans tous les aspects de leur vie professionnelle et individuelle avec pour conséquence des difficultés pour se loger, se soigner et construire une vie sociale globale.

Pour notre part, vous le savez monsieur le président, nous sommes favorables au retour du CDI et à la reconnaissance du diplôme comme la norme et non plus comme l'exception, pour l'entrée des jeunes dans le travail, comme nous sommes favorables à l'entrée directe dans les postes de la fonction publique par la voie de la stagiérisation.

Il faut donc arrêter de traiter les problèmes de la jeunesse comme des maladies à soigner à doses homéopathiques. Nos jeunes sont le cœur de notre société et son avenir. Nous devons leur permettre de bénéficier des droits que garantit la République afin de se construire et d'être acteur de notre société.

Même si les contrats d'avenir ne nous paraissent pas suffisamment ambitieux pour trouver une issue durable à l'emploi des jeunes dans notre pays qui exige d'autres choix économiques et sociaux et risquent d'être considérés comme des effets d'aubaine pour recruter à faible coût pour les employeurs, les personnels nécessaires que la politique de rigueur empêche, le groupe de la gauche républicaine et

communiste votera ce projet de délibération mais restera extrêmement vigilant quant aux conditions de recrutement notamment par notre institution, à la mise en œuvre effective du temps de formation et à la pérennisation de ces emplois.

Nous serons aussi également attentifs pour que ces emplois d'avenir ne remplacent pas les départs à la retraite ou ne privent pas les jeunes ayant déjà un premier niveau de qualification, de l'accès à l'emploi.

M. GUERIN. Ça ne vous étonnera pas que je sois extrêmement favorable au dispositif qui va être adopté à l'unanimité après ce que j'ai entendu du groupe USM.

Ce que vous avez dit monsieur le président est très juste. Jusqu'à présent, le conseil général de Seine-et-Marne a toujours souscrit aux dispositifs proposés sans que ce soit la panacée universelle.

Ce dispositif « emploi d'avenir » me paraît tout particulièrement adapté à la situation de la Seine-et-Marne notamment à certains territoires. Par rapport à d'autres dispositifs, il met l'accent sur la fracture générationnelle longuement évoquée aujourd'hui mais également sur la fracture pour les diplômés. Les moins diplômés qui ont des taux de chômage accumulés sont les premiers concernés par ces mesures. Il met également l'accent sur la fracture territoriale. Pour les jeunes de zones urbaines sensibles, il existe des dispositifs particuliers. C'est dans ces zones que se concentrent les difficultés de vie plus importante qu'ailleurs et des taux de chômage qui font des ravages.

Vous m'excuserez de souvent citer le Mée. La moitié est en zone urbaine sensible. Elle va prioritairement pouvoir bénéficier de ce dispositif. Je ne peux que saluer l'initiative du conseil général aujourd'hui. Je souhaite qu'elle fasse des petits, si vous me permettez l'expression, au-delà du conseil général. Que les communes avec des zones urbaines sensibles puissent se saisir du dispositif.

M. HYEST. On parle des zones urbaines sensibles. Il faudrait définir les zones rurales sensibles. Les difficultés des jeunes dans ces dernières sont au moins aussi importantes. Le dispositif doit s'appliquer partout. L'observatoire départemental montre bien que les zones rurales sont aussi en très grande difficulté, également pour le niveau de formation.

M. BONTOUX. J'indique à Jean-Jacques Hyest qu'il est prévu des exceptions pour les zones de revitalisation rurale. C'est dans le rapport.

Pour le dispositif, il y a un petit souci concernant les jeunes diplômés. On remarque depuis quelque temps dans les missions locales une augmentation sensible des jeunes diplômés qui galèrent. Ils n'appartiennent à aucune zone. On en a parlé en commission. Des villes n'ont pas de ZUS. On est passé de chiffres marginaux il y a cinq ans à des chiffres notables, 10 % de jeunes diplômés qui galèrent. Ça montre la crise durable d'accès à l'emploi.

Les jeunes revendiquent avec l'ensemble de leurs associations l'allocation d'autonomie. Ça serait un bon début dans la vie citoyenne que les jeunes puissent être autonomes pour poursuivre leurs études ou leur formation. Les étudiants qui entrent dans la vie active sont déjà criblés de dettes. Le nombre d'emprunts qu'ils doivent faire pour leurs études est impressionnant. On est dans un engrenage qui pose des questions pour l'avenir, elles reviendront sur le devant de la scène dans les prochains mois.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AIELLO suppléant M. JAMET, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion pour les années 2010 à 2012 met en avant l'accès à l'emploi comme priorité des politiques d'insertion au service des allocataires du R.S.A. Dans ce cadre, le département soutient plusieurs formes d'actions, dont les contrats aidés et le secteur de l'insertion par l'activité économique, utilisateur de ces contrats.

En période de crise économique, les contrats aidés remplissent autant une fonction d'amortisseur permettant de limiter la marginalisation des demandeurs d'emploi, qu'ils permettent le retour à un emploi pérenne d'un public trop longtemps exclu du marché du travail. L'effort de la collectivité permet d'offrir 1 000 emplois dans le département spécifiquement pour les publics bénéficiaires du R.S.A. C'est ainsi que 4,3 M€ ont été consacrés au titre de 2012. Afin de poursuivre cette intervention il est proposé de procéder au renouvellement de la convention d'objectifs avec l'État sur des objectifs maintenus malgré les contraintes budgétaires du département. Il est également proposé de prolonger pour un an la convention de gestion de ce dispositif conclue avec l'agence de services et de paiement (A.S.P.).

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 1er décembre 2008 généralisant le R.S.A a confié au département le rôle de chef de file des politiques d'insertion. Dans ce cadre, il est proposé le renouvellement pour l'année 2013 de la convention relative aux modalités de gestion financière et de fonctionnement de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.) conclue entre le département, l'État, Pôle emploi et l'organisme gestionnaire en Seine-et-Marne, INITIATIVES 77.

L'A.P.R.E. est un dispositif financé par l'État via le fonds national des solidarités actives. Cette prestation a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts supplémentaires d'un bénéficiaire du R.S.A lorsqu'il débute ou reprend une activité professionnelle, que ce soit sous forme d'un emploi, du suivi d'une formation ou de la création d'une entreprise (frais de formation, frais d'inscription au permis de conduire, frais de garde d'enfant...) Dans le département de Seine-et-Marne, l'association INITIATIVES 77 a la fonction d'organisme de gestion financière et comptable pour le compte de l'État. Il s'agit, aujourd'hui, de renouveler, en accord avec l'Etat, la convention de gestion pluripartite pour l'année 2013.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Vous vous souvenez que le mois dernier nous avons changé un certain nombre de critères du F.S.L. Après concertation avec la CAF, il a été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 il y aurait une modification de son mode de participation au F.S.L. sous forme d'une aide annuelle destinée au financement des dépenses relatives aux aides « accès » et « maintien » ainsi qu'aux frais de gestion. Ces nouvelles modalités de financement ont pour finalité une meilleure équité de traitement des demandes de l'ensemble des bénéficiaires du F.S.L. grâce à une prise de décision collégiale et une simplification de la gestion administrative et financière du dispositif.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Conformément aux dispositions de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active, l'organisation du dispositif R.S.A., placée sous la responsabilité du président du Conseil général, est régie par une convention triennale conclue entre le département et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne adoptée par l'assemblée départementale le 17 décembre 2010.

Un arrêt du Conseil d'État du 16 mai 2011 est venu clarifier le partage des compétences entre le département et la CAF en matière de représentation devant le Tribunal administratif en cas de recours contre une décision de refus (ou accord partiel) de remise de dettes R.S.A.

Il s'agit de procéder, par voie d'avenant, aux aménagements nécessaires à la convention afin de s'adapter aux évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'association INITIATIVES 77 a été créée en avril 1991. Cet opérateur départemental contribue activement à la politique d'insertion, notamment dans le cadre du dispositif R.S.A. dont le département a la pleine et entière responsabilité. L'association a pour objet la recherche, la promotion et la mise en œuvre d'actions de nature à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté, l'insertion par le logement, l'insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation. Elle a pour vocation d'intervenir sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne au bénéfice de tous les publics rencontrant des difficultés mais priorité est donnée aux personnes pour lesquelles le département a compétence et en tout premier lieu aux allocataires du R.S.A.

La convention signée pour les années 2007 à 2012 définissant le cadre d'intervention d'INITIATIVES 77, ainsi que la convention d'objectifs signée pour la même période avec l'association, arrivent à échéance à la fin du mois de décembre. En parallèle, le département a initié une démarche d'évaluation des politiques publiques et le champ de l'insertion par l'emploi est un des domaines explorés. Les résultats de ces travaux seront disponibles au second trimestre 2013. C'est pourquoi il est proposé un avenant aux deux conventions pluriannuelles visées ci-avant, afin de prolonger leur effet jusqu'à la fin de l'exercice 2013 afin de tirer les enseignements de cette évaluation et de faire évoluer si besoin les missions confiées à INITIATIVES 77.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'association INITIATIVES 77 est un partenaire essentiel du département dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'insertion par le logement. Dans le cadre de ses missions de recherche, d'expérimentation et de mise en œuvre d'actions de nature à favoriser l'insertion des publics en difficulté, elle a conçu et réalisé une action d'insertion dans le domaine culturel axée sur l'accueil des publics et la surveillance au sein de l'équipement patrimonial, culturel et touristique de Blandy-lès-Tours. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder à l'opérateur départemental d'insertion une subvention de 74 528 € afin de couvrir les coûts engagés pour la réalisation de cette opération.

Pour la sécurité il faut des diplômés. Cette action est valorisante. Elle a débouché sur un certain nombre d'emplois et de formations.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La conjoncture économique et ses impacts sociaux renforcent la nécessité de la mobilisation des services départementaux. Elle renforce également l'importance de l'appui du département aux associations agissant dans le domaine de la solidarité pour leurs interventions auprès des personnes et des familles en grande difficulté et ce, en lien avec les Maisons départementales des solidarités dont elles sont les partenaires privilégiés.

Dans le cadre des interventions de cohésion sociale du département au service des Seine-et-Marnais en situation précaire, il est proposé de soutenir en 2012, 8 associations pour un montant total de 15 800 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Afin de soutenir l'acte de solidarité que constitue le don du sang, le département attribue depuis 1974 des subventions de fonctionnement aux associations intervenant pour le don de sang bénévole. Au titre de 2012, il est proposé de verser à l'Union départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévole de Seine-et-Marne (U.D.-A.D.S.B. 77), une subvention d'un montant total de 29 500 €. Son rôle étant de soutenir les 21 associations locales et les 3 délégations de la Croix Rouge Française qui collecte le sang en Seine-et-Marne, au bénéfice de l'Établissement Français du Sang (E.F.S). Cette subvention départementale est calculée sur la base d'un forfait annuel de 200 € par structure et de 1 € par don collecté au plan local

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement.  
Il est proposé la poursuite du partenariat et l'octroi d'une subvention à l'institut régional du travail social Paris Ile-de-France au titre de l'année 2012. Le département et l'IRTS entendent promouvoir ensemble, par la formation et l'animation de réseaux, les métiers sociaux et médico-sociaux et de l'aide à la personne ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles. L'IRTS constitue un vivier important de professionnels pour les besoins de nos services et des partenaires du département. Il est proposé une subvention de fonctionnement de 5 400 €

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit des taux d'évolution pour 2013 pour les établissements qui accueillent des personnes âgées, handicapées ou pour l'aide sociale à l'enfance. Il y a trois groupes de dépenses : pour l'exploitation courante il est prévu 0 %, pour les charges de personnel il est prévu entre 0 % et +1 %, pour les dépenses afférentes à la structure il est prévu entre 0 % et 0,8 %.

Les excédents de l'exercice 2011 seront affectés en réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2013, afin de laisser si possible les tarifs au même niveau que ceux de 2012. Les éventuels reliquats pourront être affectés en mesures d'investissements, en financement de mesures ponctuelles ou en réserve de compensation après acceptation par les services départementaux.

Pour le secteur des personnes âgées, les modalités d'affectation des excédents peuvent être plus différenciées dès lors que les établissements ne sont pas financés à titre principal, par l'aide sociale départementale.

Les déficits constatés et acceptés au compte administratif 2011 seront inscrits en augmentation des charges d'exploitation de l'exercice 2013 ou étalés sur les exercices suivants.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BONTOUX. En commission j'ai dit que mon avis était réservé. En lisant ce rapport on note un gel de l'indice salarial pour 2013 comme pour la fonction publique. Sortir de la crise comme cela me paraît difficile. Geler les salaires ne me semble pas le bon chemin. C'est une remarque de fond. Sur les tarifs je n'ai pas de remarque particulière. Mais je me suis abstenu sur ce rapport car on gèle les salaires de tous les employés de ces établissements.

M. LE PRESIDENT. Cette intervention de notre collègue ne me surprend guère mais je ne vois pas comment faire autrement.

Il n'y a pas d'autres observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre de ses compétences règlementaires, le département assure, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes. Par le biais d'une convention tripartite, (ARS, département, organisme gestionnaire d'une maison de retraite) le département apporte son soutien financier à ces structures en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soins. 112 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite. 58 établissements ont déjà renouvelé leur convention. Il est proposé le renouvellement de la convention pour deux établissements supplémentaires : l'EHPAD du Château de Fontenelle à Chanteloup-en-Brie et l'EHPAD La Garenne à Souppes-sur-Loing.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le soutien aux associations et collectivités locales mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est un axe fort des politiques départementales. Au budget 2012, un crédit de 354 985 € réparti dans 2 enveloppes, a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant en direction des personnes âgées ou des personnes handicapées. Il est proposé dans ce rapport d'attribuer des subventions au profit de quatre associations pour un montant total de 4 500 € au bénéfice d'actions dont l'intérêt particulier et l'impact sont avérés.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/16

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. On vous propose d'attribuer deux subventions : au réseau périnatal du pays briard situé à Meaux qui couvre le territoire seine-et-marnais nord 2 000 € ; au réseau périnatal IF sud 2 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La Protection Maternelle et Infantile est une compétence médico-sociale du département qui met en œuvre un service de proximité, au bénéfice de l'ensemble de la population seine-et-marnaise. Elle doit notamment mettre en place des activités de planification et d'éducation familiale.

Ces activités sont gérées soit directement par le service, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ainsi, une convention a été signée le 31 janvier 2008, pour une durée ne pouvant excéder cinq années, entre le département et le centre hospitalier de Fontainebleau afin de définir les modalités d'organisation et de financement de l'activité du centre de planification et d'éducation familiale hospitalier.

Un protocole annexé à la convention fixait les axes de collaboration entre l'équipe du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) hospitalier et les équipes des CPEF des maisons départementales des solidarités exerçant sur le même territoire.

Au vu du partenariat constructif instauré avec l'équipe du service hospitalier depuis 2008 et afin de maintenir, dans le champ de la prévention, une offre de service de qualité et de proximité à la population seine-et-marnaise et plus particulièrement au public jeune, il est proposé d'établir une nouvelle convention et de reconduire le protocole de partenariat.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La formation initiale des assistants maternels agréés par le département est obligatoire. Le département est tenu de l'organiser. Deux conventions ont été signées en 2008 avec le GRETA. Par courrier de novembre 2012, l'Education nationale a informé le président d'une réorganisation administrative des GRETA de Seine-et-Marne avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Nous avons juste le temps de proposer la signature d'un avenant pour chacune de ces conventions afin de prendre en compte ces modifications administratives pour poursuivre la formation.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 0-04

M. LE PRESIDENT. Pour l'IME de Fontenay-Trésigny, en plus de Lydie Autreux qui assumerait la présidence, de Laurent Gautier et de Michèle Pélabère, je vous propose de désigner Christian Cibier et Michel Bénard.

Il n'y a pas d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

Je mets aux voix le projet de délibération ainsi complété.

Il est adopté ainsi complété.

M. LE PRESIDENT. Il nous reste les rapports de trois commissions et le débat d'orientation budgétaire. Je ne vois pas comment étudier tout cela en trois quarts d'heure. Je vous propose donc de suspendre la séance pour reprendre à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

*(La séance est suspendue à 12 heures 45.)*

*(La séance est reprise à 14 heures 49.)*

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

N° 5/01

Mme RICHARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Nous attribuons en fin d'exercice budgétaire des crédits complémentaires aux établissements qui nous ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas supporter l'intégralité de leurs charges de viabilisation. Cette année le montant de notre subvention complémentaire s'élève à 49 300 € pour 8 collèges dont les noms figurent dans le rapport.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. La commission des finances est généreuse.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/02

Mme RICHARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Huit classes accueillent des adolescents dont l'état de santé requiert des soins qui ne leur permettent pas de suivre une scolarité dans le collège de leur département. Nous avons décidé de leur apporter une subvention égale par élève à celle que nous donnons aux collèves. Il s'agit de répartir un crédit de 50 114,60 €.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme RICHARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. On ne fera pas d'interrogation écrite sur les noms des communes et collèges concernés. Il s'agit de prendre acte du changement de nom donc de répertoire d'un certain nombre de classes du premier degré. C'est une mesure très technique qui a reçu un avis favorable unanime du dernier CDEN.

Avis très favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme mais il n'y avait pas d'impact budgétaire.

M. LE PRESIDENT. Les services affectent les mémoires aux commissions. Pour les finances c'est quasiment automatique, parfois c'est un peu généreux. Sans motif, la commission des finances est totalement pour ; d'autant plus que ça ne coûte rien.

M. BALLOT. Pour la bonne raison que ça ne coûte rien.

M. LE PRESIDENT. Absolument Jacques.

Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme RICHARD suppléant Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Cette resectorisation a été menée en concertation avec la commune et les enseignants. Elle a obtenu un avis tout à fait favorable des différentes parties prenantes et un avis favorable unanime du dernier CDEN.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il y a un amendement pour ajouter la date de prise d'effet de la nouvelle sectorisation de recrutement des deux collèges et modifier le rapport et le projet de délibération en conséquence.

Mme RICHARD. Il s'agit de préciser que ces dispositions prennent effet à la rentrée 2013.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix l'amendement.

Il est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Il est adopté amendé.

N° 5/05

Mme RICHARD suppléant Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Un nouveau groupe scolaire primaire « Gaius » a ouvert sur la commune de Chessy à la rentrée 2012. Nous devons déterminer le collège de rattachement de ce groupe scolaire pour la rentrée 2013. Il est proposé le collège « Le vieux chêne » à Chessy. Il n'y a pas eu d'observation de la part du CDEN.

Avis favorable de la commission.

M. DE BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/06

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le département propose de définir un secteur de recrutement d'un collège pour placer des élèves. Le 17 décembre 2010 nous avons défini une sectorisation à la rue et non pas à l'école.

Avis favorable du CDEN et de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/07

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Un crédit de 13 000 € a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux fédérations départementales de parents d'élèves. La répartition est la suivante : UNAPEL 1 600 €, FCPE 6 988 €, PEEP 2 237 €, UDAAPE 175 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Ce rapport confirme votre intervention du début de la séance monsieur le président. Lors de la séance du 22 avril 1974, le conseil général a décidé de prendre en charge 97 % des frais de fonctionnement et des dépenses d'exploitation non couvertes par des recettes de gestion des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion des bases régionales de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi, Buthiers et Jablines-Annet. Au vu du déficit prévisionnel 2012, arrêté au 30 septembre 2012, il est proposé aujourd'hui d'approuver le versement d'une participation exceptionnelle du département au SMEAG de Jablines-Annet.

Il est donc proposé un versement par anticipation de 97 % soit 144 244 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. J'ai eu ce matin Christian Marchandreau au téléphone pour m'indiquer que les services fiscaux diligentent un contrôle fiscal du syndicat. Cela ne s'est jamais vu. Un contrôle fiscal d'un établissement public c'est n'importe quoi. On marche un tout petit peu sur la tête. Je trouverai l'occasion de m'en entretenir avec la préfète. C'est particulier.

Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6/01

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Il s'agit de la reconduction de la convention de partenariat entre le département et Seine-et-Marne Tourisme pour la période 2013-2014 pour deux ans. Tout le monde connaît l'intérêt majeur de Seine-et-Marne Tourisme.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6/02

Mme RICHARD, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Il s'agit de proroger d'une année, jusqu'au 21 décembre 2013 cette convention entre le département et la communauté de communes du pays fertois pour faciliter la finalisation de ce projet de cinéma, équipement culturel en milieu rural. Nous sommes dans une phase conclusive. Il est intéressant de permettre l'aboutissement d'un projet très structurant pour le secteur.

Avis favorable de la commission.

M. DE BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le SAN de Sénart a engagé la réalisation, sur son territoire, d'un nouvel équipement culturel structurant : le théâtre de Sénart dont l'ouverture est prévue en 2015. Ce nouvel équipement intégrera deux salles de spectacles, renforçant ainsi l'offre de diffusion par la mise en œuvre d'un projet culturel ambitieux, de rayonnement départemental, régional et national.

Ce projet qui conduit au développement de l'offre culturelle sur le territoire seine-et-marnais, s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique départementale. Il est donc proposé de soutenir la création de cet équipement par l'attribution au SAN de Sénart d'une subvention d'investissement et d'adopter la convention correspondante.

Le montant de la subvention est de 4 M€. Je vous rappelle que lors de la séance consacrée au vote du budget primitif pour l'exercice 2011 notre assemblée a voté une AP de ce même montant.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6/06

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Cet avenant au contrat conclu entre le département et le centre français d'exploitation du droit de copie nous coûtera 200 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Tous nos arbitrages budgétaires ne sont pas systématiquement défavorables à ta délégation.

M. WALKER. J'ai compris que c'est en fonction du niveau du portage que j'avais plus ou moins d'accompagnement.

M. LE PRESIDENT. Excuse-moi d'être taquin. Ces petites sommes permettent une rémunération des auteurs. C'est bon pour notre exception culturelle.

M. WALKER. Je défends corps et âme ce mémoire, vous l'avez compris. (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons aux mémoires de la commission des finances. Nous commençons avec le débat d'orientations budgétaires. Le rapporteur Gérard Eude est remplacé par Didier Turba.

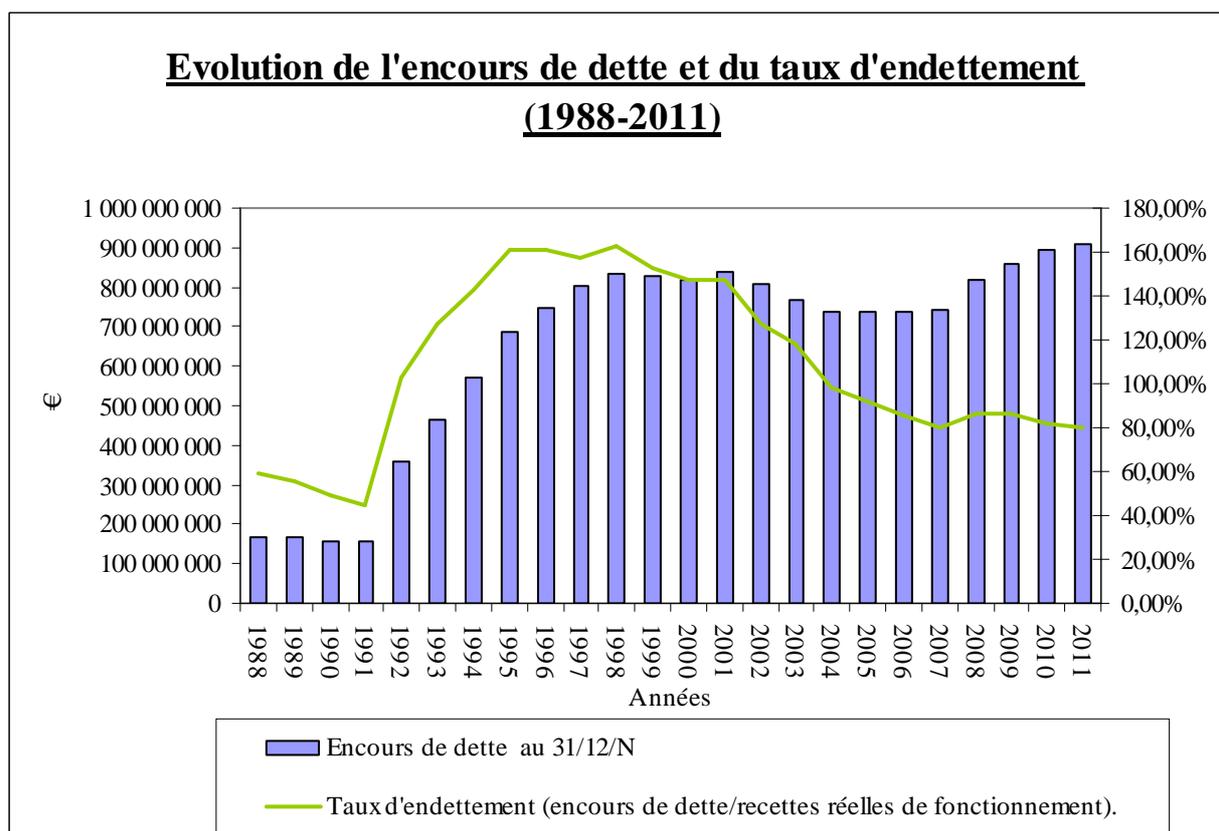
M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit du débat d'orientations budgétaires pour 2013, moment toujours attendu et important pour déterminer nos objectifs et nos grands équilibres, sans rentrer dans les détails du budget. Cela se fera le mois prochain.

Le contexte est contraint depuis 2007/2008 car la situation économique est difficile et l'environnement institutionnel en devenir. La croissance attendue en 2013 sera pratiquement nulle. Le taux de chômage est en hausse depuis 18 mois ce qui impacte très fortement nos finances départementales avec le RSA.

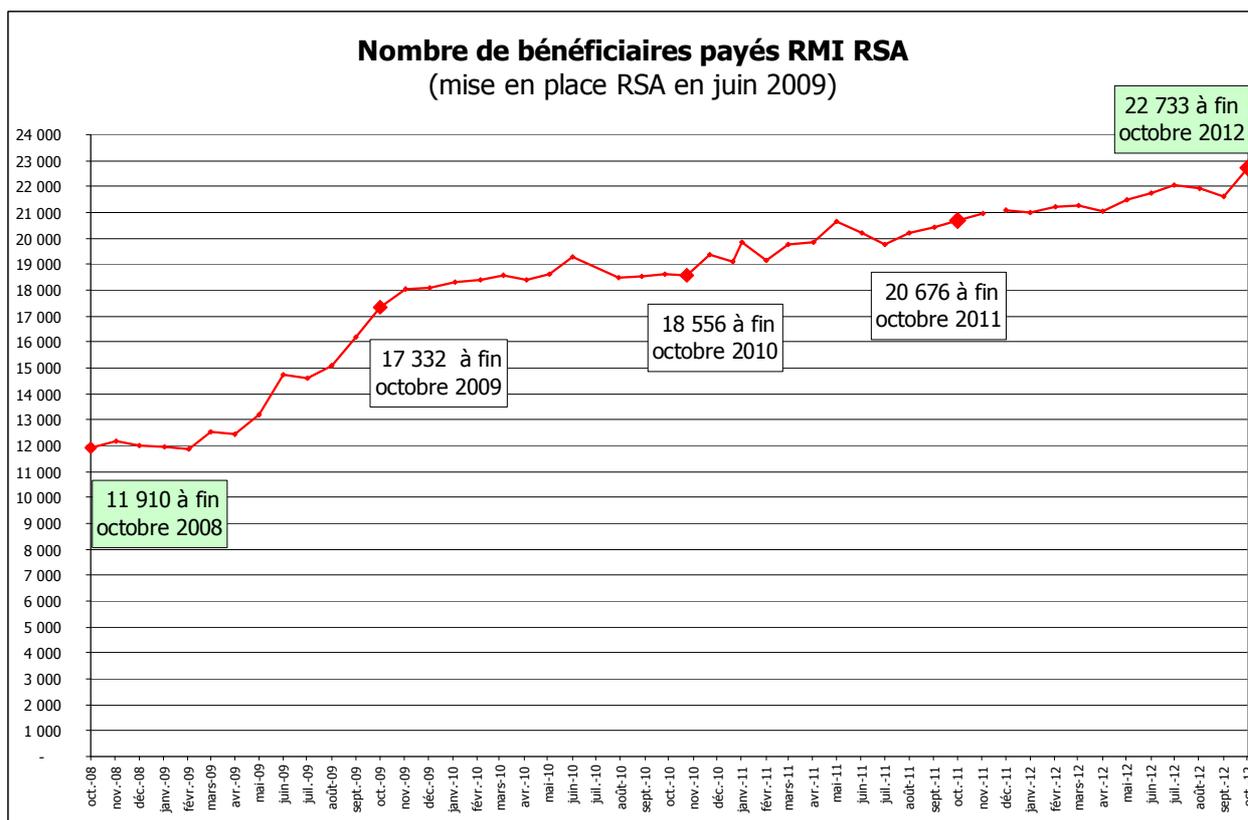
Les finances de l'Etat sont en cours de rééquilibrage ce qui nous vaudra la poursuite du gel des dotations de l'Etat. Les taux d'intérêts demeurent faible ce qui est bon pour l'équilibre de notre budget.

Un projet de loi de décentralisation est annoncé pour 2013 qui refondera les règles de fonctionnement de nos départements avec une nouvelle loi électorale et sans doute de nouvelles compétences et des équilibres financiers. Nous sommes à la veille d'une recomposition du paysage des collectivités territoriales et de leurs relations.

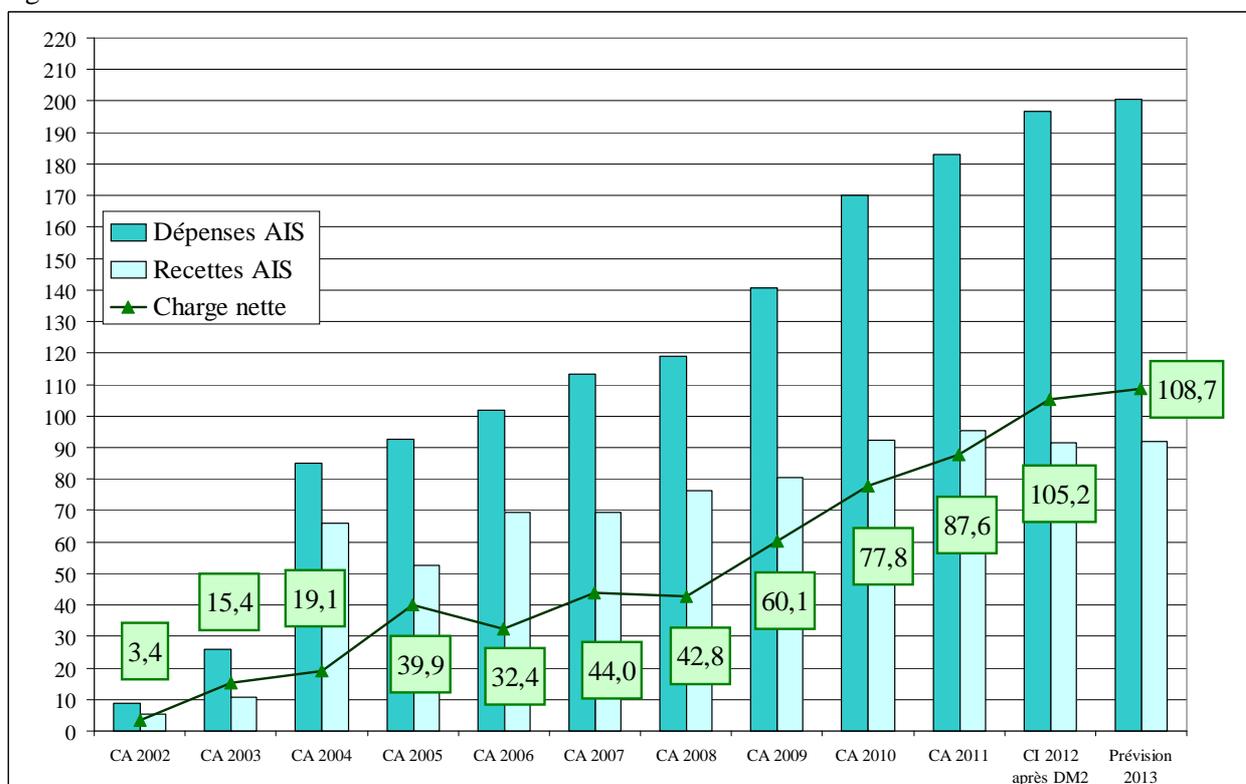
Les relations financières Etat/départements sont à redéfinir notamment pour le financement des AIS. Nous sommes intervenus sur ce sujet qui reste d'actualité.



Nous avons un stock de dettes ancien, constitué dans les années 90, qui a été stabilisé entre 2003 et 2007, un taux d'endettement qui a été divisé par 2 entre 2003 et 2011. On voit que l'encours de dette reste fort mais le taux d'endettement lui, diminue. Il faut le souligner.

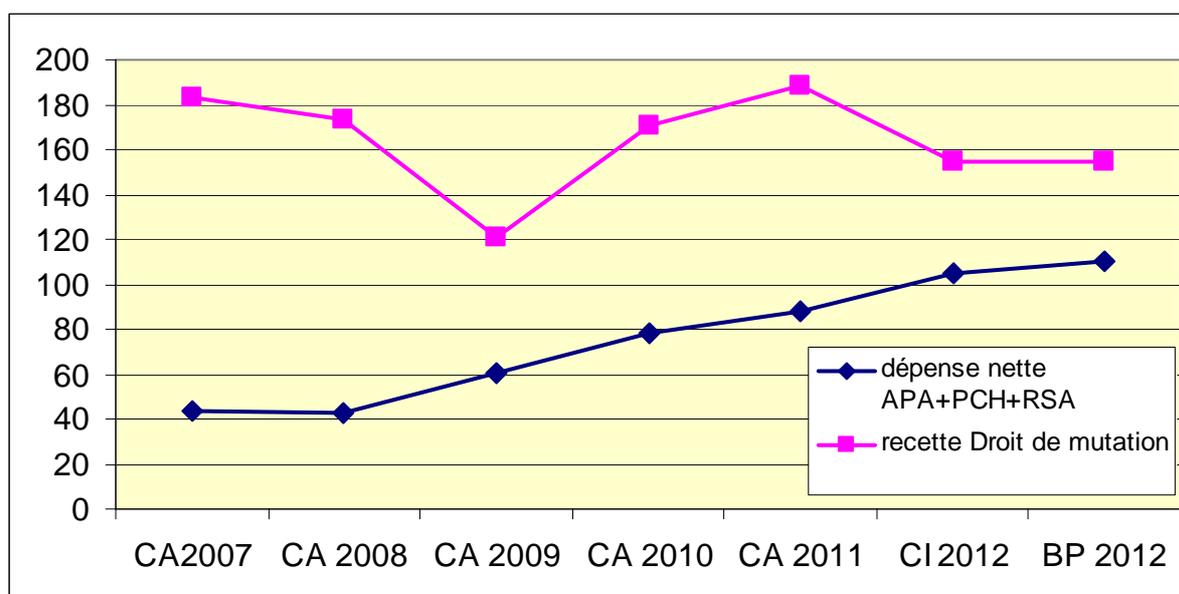


En cinq ans le nombre de bénéficiaires du RSA a doublé... Je ne reprends pas l'origine historique de ce transfert de charges. En 2008 nous avons à peine 12 000 bénéficiaires du RSA, nous en comptons presque 23 000 aujourd'hui. Ces personnes sont payées, pas seulement inscrites dans nos registres.



L'évolution des dépenses nettes des départements pour couvrir les dépenses transférées par l'Etat en 2004, plombe de manière nette les dépenses des conseils généraux: en Seine-et-Marne, le cumul passera de 508,9 millions d'euros à la fin de 2012, à 617,6 millions d'euros à la fin de 2013. Ce qui est considérable. Une solution urgente doit être trouvée pour financer les allocations individuelles de solidarité. Nous ne pourrons pas continuer indéfiniment à prendre cela en charge. Ces allocations relèvent de la solidarité nationale. Je le répète car notre discours n'a pas changé. C'est cela qui obère la bonne santé financière de nos départements.

Chaque année c'est une dépense nette de plus de 42 M€ qui devrait relever de la solidarité nationale. C'est autant de moins en autofinancement pour nos investissements. C'est une réalité factuelle mes chers collègues, à laquelle nous devons faire face. Nous le faisons avec courage.



On nous a répondu que nous avons les droits de mutation en plein dynamisme pour éponger les dépenses. Sauf que... Regardez ces courbes montrant les dépenses nettes d'APA, de PCH et de RSA et la recette des droits de mutation. Elles vont bientôt se croiser. Je n'invente rien. J'ai enlevé de la recette des droits de mutation, la recette extraordinaire de Disney intégrée dans la réduction de l'encours de dette. La présentation est donc honnête et juste.

Je suis inquiet depuis quelques mois concernant l'évolution des droits de mutation. Je le suis bien davantage avec les rapports des chambres des notaires. Il ne se passe plus rien depuis quelques mois. (*Murmures sur des bancs du groupe USM.*)

Ne ricanez pas !

Nous avons déjà connu cette situation en 2009. Qui était au pouvoir ? Arrêtez de ricaner. C'est la réalité.

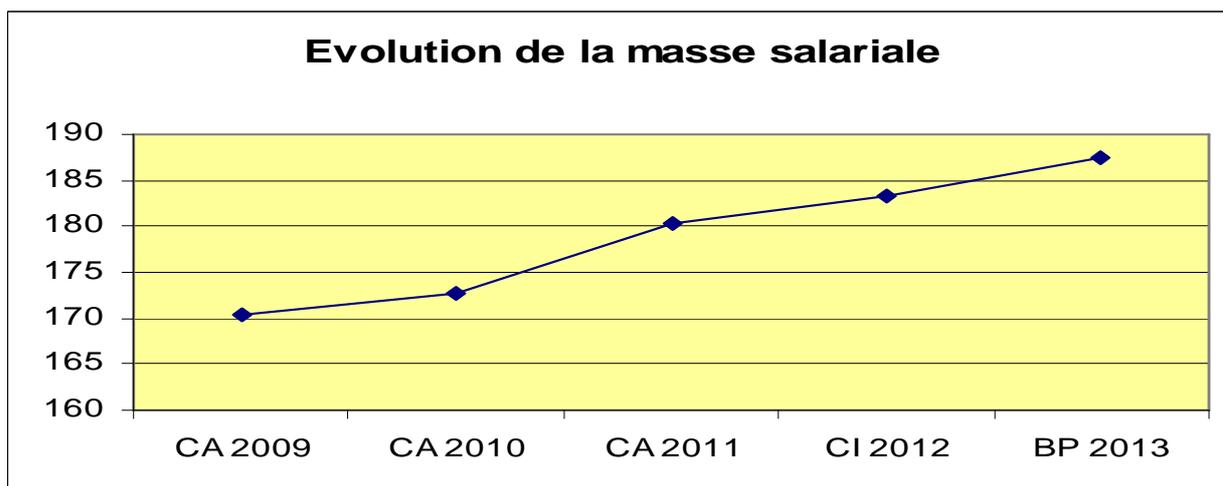
Je vous alerte sur ces deux courbes. Si nous n'avons pas ces dépenses de solidarité nationale, ça serait différent. C'est votre ancienne majorité qui nous les a refilees. Il ne faut pas l'oublier.

M. HYEST. La nouvelle majorité ne change rien.

M. TURBA. Mais l'origine du mal est là.

M. BALLOT. Ça se soigne !

M. TURBA. Soignez-vous avec des antibiotiques.



La masse salariale est stable. Elle augmente de 2 % en moyenne chaque année depuis cinq ans. Cela implique des efforts importants compte tenu des augmentations automatiques du glissement vieillesse technicité ou des taux de la CNRACL. Malgré cela nous contenons l'augmentation de la masse salariale ce qui est une belle performance. Je remercie tous nos services qui tiennent dans ces contraintes.

J'en viens à nos orientations budgétaires pour 2013.

Maintenir notre stratégie financière, poursuivre la maîtrise de notre endettement, en 2012, pour 100 € de dépenses d'équipement, le département a réduit son besoin d'emprunt à 31 €, au CA 2012 la dette du département devrait diminuer d'environ 30 millions d'euros.

Nous maintiendrons les politiques publiques départementales. J'y reviendrais. Tout cela malgré un contexte où les marges de manœuvre se réduisent du fait de l'évolution des dépenses de solidarité et de la sous-compensation des allocations individuelles de solidarité. Du fait aussi de la raréfaction des prêts aux collectivités locales et de la hausse des marges bancaires. Nous en sommes sortis en partie, grâce à notre intervention directe sur les marchés financiers avec notre émission obligataire dans d'excellentes conditions.

Tout cela doit être poursuivi dans la durée.

L'endettement élevé de la Seine-et-Marne a été réalisé pour l'essentiel dans les années 90. Personne n'a jamais dit parmi nous qu'il ne fallait pas le faire. Je le répète à chaque fois. C'est plutôt sur la manière de financer les investissements qu'il aurait fallu s'interroger.

Quelles sont les lignes de force de nos orientations budgétaires pour 2013 ? :

➤ **Conforter le rôle de bouclier social du département :**

✓ hausse des dépenses de solidarité de plus de 2 % ;

✓ maintien de tous les dispositifs qui aident directement les familles seine-et-marnaises :

(Aides à la restauration scolaire, bébébonus, mobil'Etudes, aides à la scolarité, gratuité des transports scolaires nous sommes un des derniers à le faire ce qui est déterminant dans un département rural comme le nôtre ;

✓ dotations pour les subventions de toutes les associations reconduites à leur niveau de 2012 ;

➤ **Les priorités du budget 2013 : l'éducation, la formation, la jeunesse :**

✓ des crédits en hausse pour le fonctionnement des collèges ;

✓ poursuite de l'équipement numérique des collèges ;

✓ un engagement en faveur des emplois d'avenir ;

✓ les collèges constituent le premier secteur d'investissement du département ;

✓ sur 2 ans le conseil général participera à la création de 50 emplois d'avenir directement dans ses services, ces emplois seront appelés à être pérennisés et bénéficieront de tous les avantages liés à la fonction publique territoriale en particulier de la formation. Un soutien significatif, 300 000 euros pour 2013 seront accordés aux associations embauchant des jeunes en contrat d'avenir (objectif: 100 emplois d'avenir supplémentaires).

➤ **Conforter la compétitivité du territoire :**

- ✓ pas de hausse des impôts ;
- ✓ un volume d'investissement reconduit à ses niveaux des 2 années précédentes ;
- ✓ l'aménagement numérique largement engagé ;
- ✓ poursuite de la numérisation des collèges ;
- ✓ maintien d'un bon niveau d'entretien du réseau routier départemental ;
- ✓ maintien des engagements aux côtés du SDIS 77 pour un haut niveau de sécurité civile.

Voilà mes chers collègues les orientations budgétaires 2013 dans un contexte particulièrement difficile et contraint.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Maud Tallet.

Mme TALLET. Nous partageons le constat des difficultés et l'analyse des besoins exprimés. Nous partageons les grandes orientations définies et proposées par notre vice-président. Nous avons bien conscience que c'est la réalité qui permettra de les atteindre avec le budget primitif.

Nous ne faisons pas nôtres les orientations de gel en 2013 et de baisse en 2014 et 2015 des dotations de l'Etat parce que cela impliquera forcément une obligation de rigueur budgétaire. Elle pourrait être utile si on considère le souci de chaque euro dépensé le mieux possible. Cela aide à panser les plaies béantes créées par les politiques économiques menées aujourd'hui contre les peuples singulièrement en Europe. Mais cela est nocif si ça consiste à ne plus nous laisser la possibilité d'être le filet social, socle de notre action départementale.

Toute obligation qui nous serait faite de réduire nos interventions serait une attaque contre les services publics de nos collectivités et un risque majeur pour celles au plus près des populations. Cela risque de nous amener à une vision étriquée de la gestion de nos personnels et de leurs actions en étant obligatoirement plus comptable que choisie face aux besoins.

Les principes de solidarité horizontale qui ne seraient pas accompagnés d'une vraie solidarité verticale de l'Etat ne peuvent être une solution absolue, comme ne peut être une solution pérenne le manque de liberté au regard des recettes dont on souffre aujourd'hui.

Tout cela a été repris par Didier Turba.

Donc nous partageons les orientations mais nous avons peur d'une certaine vigilance collective.

M. LE PRESIDENT. Notre vigilance doit être aussi collective que possible.

M. BALLOT. Monsieur le président, chers collègues, la présentation des orientations budgétaires devant notre assemblée, répond à une obligation légale. Chacun sait ici que le vote du budget primitif sera l'occasion réelle de commenter de manière circonstanciée vos objectifs et la manière de les atteindre, chiffres à l'appui, pour l'année qui vient.

Toutefois ce que nous lisons aujourd'hui nous fait osciller entre un commentaire et une observation : nous voyons dans ces orientations la caricature d'abord, l'énergie du désespoir ensuite.

La caricature, car les attendus qui précèdent vos orientations confinent à l'idolâtrie gouvernementale.

L'énergie du désespoir, car pour vous tout semble aller bien (ou en tout cas moins mal) et tout pourra aller mieux (ou en tout cas moins mal) parce que le gouvernement de la France a changé et parce que le gouvernement de la France peut tout changer.

Mais dans les faits, chers collègues, nous sommes 43 dans cette salle à savoir que tout cela est plus que problématique. Nous sommes les pieds dans la glue. Je ne revendique pas la formule. Je l'ai entendue ce matin.

Le budget de la Nation pour 2013 se veut un budget qualifié de « combat ». La France a-t-elle d'autres choix ?

Il faut regretter, que la notion de crise soit acceptée par tous aujourd'hui seulement, alors qu'elle était encore niée par beaucoup il y a quelques mois à peine, sacrifiée sur l'autel de la démagogie électorale.

Quant « au redressement dans la justice » mis en avant par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances, il est à craindre que les augmentations en chaîne qui impactent tous les ménages (de l'électricité au gaz en passant par les péages autoroutiers et bientôt le gasoil), la fin des heures supplémentaires défiscalisées par idéologie sans parler des hausses d'impôt de juillet dernier et celles à venir ... oui, il est à craindre que le redressement dans la justice soit un concept sujet à caution. 63 % des Français considèrent déjà que le gouvernement demande trop d'efforts aux contribuables.

La justice, qui devrait conduire à donner plus de chance à plus de citoyens, ne réside pas forcément dans la pression fiscale systématique. Pour l'Etat, comme pour les collectivités, pour être solidaire et mieux distribuer les richesses, il faut d'abord se donner les moyens de les produire.

Il faut accepter, parce que nous sommes dans le monde réel, qu'il n'y a pas de croissance sans investissement, qu'il n'y a pas d'investissement sans capital et qu'il n'y a pas de capital si les investisseurs sont découragés ou éconduits. Il n'y aura plus jamais de compétitivité en France sans attractivité.

Ce budget 2013 ne renforcera pas l'attractivité de la France ni celle de ses territoires.

Pourtant dans cet hémicycle, il y a tout juste un an, nous entendions les notes d'espoir des élus de la majorité.

Nous entendions « un autre chemin est possible, autre que celui de l'austérité et de la rigueur budgétaire imposé par un gouvernement ». Nous entendions également regretter qu' « au nom de la dette publique, tout n'est que rigueur ».

Nous étions à l'époque des orientations budgétaires 2012, et en plein cœur de la campagne présidentielle.

Le « changement » est intervenu.

Après le gel des dotations financières accordées aux collectivités locales pour 2013, voilà que la nouvelle ministre de la réforme de l'Etat affirme, sans beaucoup de contestation, que les collectivités territoriales devront faire plus d'efforts pour redresser les finances publiques en 2014 et en 2015.

Pour participer à l'effort de redressement des comptes du pays, les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales sont appelées à baisser dès 2014.

Chers collègues, nous sommes loin des orientations budgétaires de 2012. Cette salle s'élevait contre un « gouvernement qui veut faire payer le prix de la crise et de ses choix aux plus faibles et aux collectivités territoriales. » L'an passé, nous entendions dire ici même, qu'en voulant « faire supporter la rigueur aux collectivités, le gouvernement prenait le risque de réduire encore l'activité économique et de rompre l'égalité des citoyens. »

Aujourd'hui, monsieur le président, chers collègues, sur ce sujet, votre silence est assourdissant !

Mais venons-en de manière plus terre à terre aux orientations, car pour vous citer, monsieur le président, « les faits sont têtus et singulièrement les faits comptables. »

Les orientations financières, déclinées par la majorité, insistent sur le poids des dépenses de « solidarité » dans le budget. On ne peut, bien sûr, ignorer ce fait mais il ne faut pas que vous cachiez la forêt avec cet arbre.

On voit page 7 que les dépenses de la mission « solidarité » ont augmenté de 24 % depuis 2008. Cependant, l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement a augmenté de 22 %.

Le dynamisme des dépenses de solidarité est net, mais comparé aux autres dépenses, il n'existe pas de réelle déconnexion. Les dites dépenses ont augmenté presque aussi rapidement que les dépenses de solidarité - par votre choix délibéré - à l'exception de l'intégration des TOS !

Point positif: - il en faut- le recours au marché obligataire pour le financement des investissements tel que vous l'exposez page 9 semble être une bonne politique actuellement.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier, chers collègues, que l'endettement du conseil général s'est nettement accru (+150 millions d'euros depuis 2007) et reste à un niveau élevé (686 € par habitant) pour deux raisons :

- un excès d'endettement par rapport aux besoins en 2010 et 2011 déjà dénoncé par nous. Vous aviez emprunté 50 millions pour votre trésorerie ;
- une baisse de l'autofinancement qui a accru les nécessités d'endettement. Pour l'essentiel, cette baisse n'est pas due à la diminution des recettes fiscales comme indiqué, mais provient des dépenses de fonctionnement en forte hausse.

Je reviens sur la notation de Standard & Poor's pour laquelle il faut raison garder. Le département est noté AA-, soit la plus mauvaise des bonnes notes, soit la plus forte des mauvaises notes. Mais cela est relativement faible dans l'échelle de notation.

Page 15, vos indications concernant les taux de taxe foncière sont intéressantes : en effet, non seulement les taux ont augmenté et sont supérieurs à la moyenne de la strate, mais surtout cette hausse n'a pas permis de rétablir un équilibre financier pérenne en fonctionnement.

En effet, l'autofinancement de notre institution est inférieur aux nécessités d'investissement et engendre une accentuation de l'endettement.

Plus avant, les produits issus de la fiscalité tels que calculés semblent réalistes, n'appellent pas de remarque particulière. Il en est de même pour les dotations.

Les investissements en autorisations de programme comme en crédits de paiement, à la fin du mémoire, illustrent vos orientations politiques.

Leur niveau global, avec des ouvertures respectivement de 165 M€ et 180 M€, sont au niveau de 2012. Toutefois, retenons que si jamais la dégradation de la situation financière du département venait à être accentuée, un tel programme d'investissement ne pourrait être raisonnablement poursuivi. Je rejoins Maud Tallet sur ce point.

Compte tenu de la faible dynamique des recettes, un tel niveau d'investissement nécessitera de toute manière, un recours massif à l'endettement, comme chaque année depuis 5 ans, alors même que le niveau d'endettement est déjà élevé.

Pour ce qui relève de l'épargne, vous nous dites que « le niveau d'épargne représentera 7 % des recettes de fonctionnement... »

Contrairement à votre affirmation, ce niveau d'épargne est extrêmement faible. Fort curieusement, il est comparé dans le mémoire à des collectivités locales et notamment européennes... Ce niveau était de 140 M€ en 2010 ou encore de 131 M€ en 2011. Vous annoncez 80 M€ donc 7 %. Nous objectons que la norme d'épargne couramment admise pour un département est de 10 % ou plus. En-dessous le seuil d'alerte est franchi et les banques peuvent être frileuses face une telle situation. Nous sommes à la merci d'un revirement pour les taux de nos emprunts.

C'est la première fois, depuis 2008, que ce seuil est franchi et annonce bien une nouvelle dégradation prévue des comptes du département, sans qu'aucune action d'économie, rappelons-le, n'ait été réellement entreprise.

Contrairement à ce que vous déclarez, ce n'est pas la diminution des recettes qui est la principale cause de la dégradation financière, mais bien les dépenses de fonctionnement en forte hausse et pas seulement celles liées aux dépenses de solidarité.

Pour rappel, les charges générales de fonctionnement du département hors personnel ont augmenté de 30 M€ depuis 2008.

L'épargne dont il est question, l'épargne brute, représente l'autofinancement, c'est-à-dire le montant d'investissement réalisable sans subvention ni emprunt.

Pour connaître ce montant, il faut toutefois soustraire de cette épargne le remboursement du capital de la dette.

Or, celui-ci étant de 70 M€ environ depuis 2010, l'épargne nette, soit l'épargne brute moins les remboursements de la dette, serait ainsi de 10 M€, face à des dépenses d'investissement de 180 M€ moins les 50 M€ de subventions, soit 130 M€.

Il vous sera donc nécessaire d'emprunter au moins 120 M€ (vous allez jusqu'à 128 M€ dans vos orientations), ce qui semble important, et va alourdir l'encours de la dette.

Enfin, vous affirmez que la majorité ne souhaite pas augmenter le recours à l'emprunt.

Il ne faut pas se méprendre: par rapport à l'année dernière où l'emprunt fut très élevé, c'est exact. Il est heureux que ce recours à l'emprunt diminue.

Cependant, l'encours de dette lui va bien augmenter de 50 M€, car les nouveaux emprunts prévus seront supérieurs aux remboursements de la dette, alors même que l'endettement est élevé et a dépassé, lui aussi, le seuil d'alerte.

Ainsi, la capacité de remboursement est de 12 ans prévus fin 2013, quand la norme est inférieure à 10 années.

Au final, la dégradation financière de notre collectivité se poursuit et, faute d'actions massives de diminution des dépenses de fonctionnement et ou de diminution du programme d'investissements, c'est bien une dégradation prononcée des finances du département de la Seine-et-Marne qui se profile en 2013.

Nous sommes bien loin de vos caricatures liminaires et bien loin de vos espoirs politiques. C'est de votre gestion dont il est question ici, hier, aujourd'hui et demain, en 2013.

Pour le moment, nous vous donnons acte de vos orientations budgétaires pour 2013, et attendons la présentation du budget primitif dans lequel il vous faudra impérativement prendre en compte les évolutions actuelles de la situation de notre pays et amplifier les efforts de gestion. L'évolution du budget devra être contenue à un niveau très proche de l'inflation. Pour cela il faudra agir sur les postes de dépenses les plus lourds, le social et les ressources humaines.

Je rappelle à l'assemblée que certains des collègues de M. le président, envisagent d'aller plus loin que la seule stabilité des effectifs.

A ce prix, notre collectivité pourra continuer à jouer un rôle de collectivité de proximité au côté des communes, afin d'assurer les solidarités entre les territoires et les hommes.

M. LE PRESIDENT. Merci cher Jacques pour cette déclaration. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? ...

Je souhaite répondre de façon relativement succincte. Si ce débat d'orientations budgétaires constitue pour nous une obligation réglementaire, le cœur de la décision financière de notre collectivité c'est le vote du budget primitif et ses ajustements.

Je reviens sur l'expression d'une « caricature dans la présentation » qu'il a cru déceler dans l'exposé de notre collègue chargé des finances. En matière de caricature, nos amis du groupe USM sont assez spécialistes. Il faut y voir un propos d'expert. ARRET ABC

M. BALLOT. Je vous remercie pour cette reconnaissance monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Je suis amusé par la découverte de nos collègues du groupe USM que l'équilibrage de nos comptes s'inscrit dans un contexte de politique nationale. Il n'y a pas si longtemps ils prétendaient que tout cela n'avait strictement rien à voir avec la politique nationale et qu'ici on ne parlait que de gestion territoriale. Tout d'un coup, ils s'aperçoivent que nous agissons sous contrainte, dans un contexte infiniment plus large que les limites de notre département. Pour notre part, nous n'avons jamais nié cette réalité, pas plus aujourd'hui qu'hier. Si par le passé cela a été douloureux, nous ne prétendons pas qu'aujourd'hui nous serions sur une mer d'huile et que ce que nous revendiquons comme juste, va nous être accordé par le pouvoir en place, là où le précédent ne pensait qu'à nous refuser des subsides ou des moyens pour répondre aux besoins des politiques publiques exprimés par nos concitoyens. Ça n'a pas changé et la nécessité de conduite des politiques publiques est toujours la même.

La solution que vous préconisez dans votre discours cher Jacques, c'est de réduire les dépenses donc les politiques publiques donc les fonctionnaires. Ce n'est pas notre solution, je vous le confirme. Nous ne nous orienterions pas de gaieté de cœur vers des politiques départementales réduites à une peau de chagrin.

Nous connaissons la contrainte, la dépense automatique, liquide, qui nous coule entre les doigts, c'est la dépense sociale. Elle renvoie à la situation économique et sociale de nos concitoyens et à une normalisation nationale des politiques. Je n'appelle pas de mes vœux qu'il en soit autrement. La solidarité pour qu'elle soit nationale, il faut qu'elle s'exerce partout de la même façon et pas selon plusieurs vitesses.

Quand une politique est normée par une certaine catégorie d'élus, en l'espèce les élus nationaux, l'impopularité de devoir prélever sur la richesse nationale de quoi conduire cette politique, doit incomber aux mêmes élus. Sinon le fonctionnement démocratique de notre République est entaché. Lorsque l'élection arrive, l'électeur ne peut pas procéder à une juste évaluation des politiques conduites et de la qualité des élus puisqu'ils sont contraints de conduire des politiques imposées par d'autres. Je crois en la responsabilité. Notre système territorial devient de plus en plus irresponsable car certains décident et d'autres doivent supporter le caractère impopulaire du financement de ces politiques. Nous avons donc besoin d'une refondation.

Je ne vois pas pourquoi je prétendrais ici, que le gouvernement que je soutiens est en difficulté pour revenir sur cette situation qui renvoie elle-même à une question d'équilibre budgétaire, économique et financier du pays tout entier.

Il faut traiter la capacité de notre pays à assumer un certain nombre de politiques publiques de haut niveau, singulièrement celles que nous mettons en œuvre dans les départements concernant la solidarité nationale pour les plus fragiles, confrontés aux aléas de la vie, le handicap, la dépendance, la protection de l'enfance qu'il ne faut pas oublier. S'il n'y a pas d'allocation individuelle pour cette dernière, c'est néanmoins sur le plan budgétaire, la politique sociale la plus coûteuse que nous devons porter.

Après le niveau national, on peut regarder notre situation budgétaire propre. On peut renvoyer à des ratios pour comparer entre les départements. Nous connaissons notre situation. Nous ne sommes pas dans le milieu de cible de la centaine de départements français. Notre situation est plus dégradée que celle de certains collègues. Nos ressources ne sont pas les plus faibles puisque nous sommes dans les dix départements les plus peuplés. Mais notre endettement est excessivement élevé et vous portez une part de responsabilité dans cela. C'est donc un héritage.

M. HYEST. La remarque est excessive.

M. LE PRESIDENT. C'est la réalité. Si on regarde les courbes, la situation d'endettement de la Seine-et-Marne date très largement des années 90. C'est à cette époque que l'endettement s'est creusé.

M. HYEST. Et vous l'avez creusé un peu plus...

M. LE PRESIDENT. Nous considérons qu'à l'époque, il eût été préférable d'augmenter le prélèvement fiscal car notre fiscalité n'est pas élevée. C'eût été plus courageux au lieu de reporter sur les années à venir, donc maintenant, la charge de la dette des équipements des années 90. C'est une réalité.

M. BALLOT. Charge de la dette que vous avez renégréciée ce qui explique aussi la hauteur actuelle.

M. LE PRESIDENT. Dieu merci car avec le niveau des emprunts de l'époque, si nous n'avions pas renégrécié on aurait bien du mal à payer les annuités.

Notre situation n'est pas florissante. Nous le savons et nous la vivons tous les jours. Dans les arbitrages auxquels nous procédons, nous le mesurons quotidiennement. Nos débats en sont l'illustration. Pour les besoins et les envies on a tous des idées. Ce n'est pas compliqué pour trouver des dépenses publiques supplémentaires. Tous les jours on s'efforce de les contraindre, de les limiter. Il faut être responsable pour répondre aux demandes de nos équipes, de nos cadres, de nos agents sur le terrain. Ils ont besoin d'un peu d'espoir pour traiter les exigences sociales, environnementales de toutes natures du département.

Lors du débat budgétaire, nous reviendrons sur ces questions et ces grands équilibres. Je ne serai pas plus long.

Il est donné acte de la présentation de ces orientations budgétaires.

N° 7/02

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit comme chaque année d'ouvrir des crédits par anticipation afin d'assurer la continuité budgétaire. Vous avez le récapitulatif des AP et des CP.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/03

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. C'est une délibération habituelle à cette époque, pour que six organismes associés puissent continuer leurs actions par anticipation au vote du budget 2013 pour ceux dont la convention sera encore valide, ou dès la signature des conventions pour celles à renouveler. Il s'agit d'ACT'ART, du C.O.S. du département, de Seine-et-Marne Développement, de Seine-et-Marne Environnement, de Seine-et-Marne Tourisme et d'Initiatives 77.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/04

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Il est proposé d'attribuer à l'union des maires de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au titre de 2012 et d'adopter un avenant à la convention signée le 2 janvier 2012 en vue d'actualiser le montant de la subvention relative au soutien du département à l'association.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HLM Antin Résidences souhaite construire 39 logements familiaux ainsi qu'une résidence jeunes actifs et une résidence étudiants, boulevard de Lagny, à Bussy-Saint-Georges.

Afin de financer cette opération, elle envisage de souscrire des emprunts d'un montant global de 11 774 770 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Foncier.

En application des modalités d'attribution d'une garantie départementale instaurées par la délibération du 30 septembre 2011, il est proposé que la garantie apportée s'élève:

- à 40 % des emprunts pour les logements familiaux, soit sur un capital de 1 652 988 €
- à 32 % des emprunts pour la résidence jeunes actifs, soit sur un capital de 322 736 €,
- à 32 % des emprunts pour la résidence étudiants, soit sur un capital de 2 122 800 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

N° 7/06

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. L'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (OPH 77) a acquis un pavillon situé 7 rue de la Visandre à Combs-la-Ville. Afin de financer cette opération, il envisage de souscrire 2 emprunts PLAI d'un montant global de 153 058 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'OPH 77 sollicite le département pour une garantie à hauteur de 40 % des emprunts, soit sur 61 223,20 € en complément de celle du SAN de Sénart.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/07

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne construit 37 logements, ZAC de la Pyramide, à Lieusaint. Afin de financer cette opération, elle envisage de souscrire 4 emprunts (2 PLUS/2 PLAI) d'un montant global de 6 081 159 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. En application des modalités d'attribution d'une garantie départementale instaurée par la délibération du 30 septembre 2011, il est proposé que la garantie apportée s'élève à 40 % des emprunts et porte sur un capital de 2 432 463,60 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/08

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. C'est une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 391 logements à Nemours pour un total de 11 773 000 €. Il y a une subvention de l'ANRU et de la région et un emprunt de la CDC de 8,5 M€ de 25 ans avec un taux d'intérêt de 2,85 % révisable selon le taux de rémunération du livret A. La garantie du département est sur 3,4 M€. Il y a tous les sacrements.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/09

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Il est proposé à l'assemblée départementale d'examiner une décision modificative n°3 au budget 2012, de nature purement technique, puisqu'elle porte essentiellement sur des crédits d'ordre donc sans mouvements de caisse qui permettent de transférer en section d'investissement, sur des comptes d'immobilisations, des travaux d'équipement réalisés en régie par la direction principale des routes. Ce transfert s'élève à 548 996,16 €.

Elle corrige également une prévision de recettes pour une cession d'immobilisation opérée à tort en section de fonctionnement pour 1 509 € lors de cette même DM2.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.  
*(La séance est levée à 16 heures.)*

## SOMMAIRE

-:-

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

n°1, commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture ;

n°2, commission de l'administration générale et du personnel ;

n°3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;

n°4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;

n°5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;

n°6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;

n°7, commission des finances.

-:-

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 MANIFESTATIONS

5 MARCHE DE NOEL

6 INSCRIPTION EN URGENCE A L'ORDRE DU JOUR

Interviennent : MM. le président, Bacqué, le président, Eude, le président, Bacqué, le président, Ballot, le président.

7 PROCES-VERBAL N°0/01

8 DECISIONS DU PRESIDENT N° 0/02

9 DESIGNATIONS N°s 0/04 et 0/05

10 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/01	Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marne-la-Vallée. Adoption du projet de délibération.	1 - MARION Jean-Jacques
		5 - RICHARD Marie
		7 - EUDE Gérard
1/02	Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Seine et-Marne Développement du 5 janvier 2010. Adoption du projet de délibération.	1 - GUERIN Jean-Pierre
		7 - CIBIER Christian

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/03	<p>C3D de la Communauté de communes du Pays Créçois : approbation du contrat départemental de développement durable et du programme d'actions 2012-2016. Intervient : Mme Pottiez-Husson. Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - CORNEILLE Bernard</p> <hr/> <p>7 - CIBIER Christian</p>
1/04	<p>Avis du Conseil général de Seine-et-Marne relatif au projet de SCOT du Val Maubuée. Intervient : Mme Tallet. Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - MARION Jean-Jacques</p>
1/05	<p>Projets de contrats ruraux. Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - AIELLO Léo</p> <hr/> <p>7 - MOUTON Jean-Louis</p>
1/06	<p>Projet Biomasse pour le Futur : Adhésion du Département à l'association de préfiguration "Biomis G3". Adoption du projet de délibération complété.</p>	<p>1 - DEY Jean</p> <hr/> <p>7 - EUDE Gérard</p>
1/07	<p>Création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne-et-Gondoire. Interviennent : MM.Vouriot, le président, Vouriot, le président, Vouriot, de Belenet, Fénart. Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - MARION Jean-Jacques</p>
1/08	<p>Espaces Naturels Sensibles - Partenariats entre le Département de Seine-et-Marne, le Comité Départemental de la Randonnée pédestre de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Tourisme et, entre le Département de Seine-et-Marne, le Comité Départemental du Tourisme Equestre de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Tourisme : Adoption d'un nouveau cadre conventionnel. Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - GUERIN Jean-Pierre</p> <hr/> <p>5 - BONTOUX Jean-Pierre</p> <hr/> <p>6 - DEY Jean</p> <hr/> <p>7 - PICARD Laurence</p>

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/09	Espaces Naturels Sensibles - Création de deux périmètres de préemption situés sur les territoires des communes de La Grande-Paroisse et Vernou-la-Celle-sur-Seine. Adoption des projets de délibérations.	1 - AIELLO Léo
		7 - BALLOT Jacques
1/10	Aménagement numérique : Convention tripartite entre le Département, la société Sem@for77 et la Société du Haut Débit (SHD) pour la mise à disposition des droits d'utilisation de la bande de fréquences de boucle locale radio WIMAX. Adoption du projet de délibération.	1 - CAPARROY Bertrand
		7 - CIBIER Christian
1/11	Convention de mise à disposition de services et de moyens matériels au Syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique". Interviennent : MM. Barbaux, le président. Adoption du projet de délibération.	1 - CAPARROY Bertrand
		7 - AUBERT André
1/12	Espaces naturels sensibles - Convention relative à l'exercice du droit de chasse dans l'Espace Naturel Sensible départemental "le bois des Palis" à Poligny. Interviennent : MM. Frot, le président, Frot. Adoption du projet de délibération.	1 – GUERIN Jean-Pierre
		7 – EUDE Gérard
2/01	Personnel Départemental : création d'emplois permanents. Adoption du projet de délibération.	2 - LAPLACE Jacky
		7 - TALLET Maud
2/02	Personnel départemental - Mise à jour du tableau des emplois. Adoption du projet de délibération.	2 - AUTREUX Lydie
		7 - TALLET Maud

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
------------	----------	-------------

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
2/03	Personnel départemental : recrutement des médecins vacataires. Interviennent : MM. Ballot, le président, Mme Autreux, MM. Bacqué, le président. Adoption du projet de délibération.	2 - PELABERE Michèle
		7 - CIBIER Christian
2/04	Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention. Adoption du projet de délibération.	2 - BENARD Michel
		7 - CIBIER Christian
0/07	Motion relative au Grand Paris Express. Interviennent : MM. le président, Eude, Mme Richard, MM. Jullemier, Corneille, Dey, Aiello, Eude, le président, de Belenet, le président, de Belenet, le président. Adoption de la motion amendée à l'unanimité.	3 – EUDE Gérard
3/01	Délégation de service public de transport à la demande de personnes handicapées "PAM 77" - Rapport annuel 2011. Interviennent : MM. Aiello, le président. Adoption du projet de délibération.	3 - GAUTIER Laurent
		7 - AUBERT André
3/02	Approbation de la délégation de compétence et proposition du choix de la mise en concurrence en matière de transport à la demande des personnes handicapées - PAM 77. Adoption des projets de délibérations.	3 - AIELLO Léo
		7 - AUBERT André
3/04	Convention de prise en charge des frais de dossier des forfaits "Améthyste 4-5" par la CAMVS et la Commune de Meaux. Adoption du projet de délibération.	3 - CORNEILLE Bernard
		7 – PARIGI Jean-François
3/05	TAD : Projets d'avenants aux conventions des services de TAD FILEO et BALADE PROXI'BUS du Provinois et projet de convention TAD Proxi'bus APOLO+ du bassin chellois. Adoption du projet de délibération.	3 - MARION Jean-Jacques
		7 - MOUTON Jean-Louis

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
3/06	<p>Requalification de la RD 231 dans sa section comprise entre les RD 344A et RD 345 sur le territoire des communes de Montévrain et Jossigny. Approbation des résultats de l'enquête parcellaire.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>3 - PIEQUET Jean-Christophe suppléé par JULLEMIER Denis</p>
0/06	<p>Motion RER D : la qualité de service et la régularité d'abord.</p> <p>Interviennent : MM. Turba, Guérin, Walker, le président, Jullemier.</p> <p>Adoption de la motion à l'unanimité.</p>	<p>3 - WALKER Lionel</p>
4/01	<p>Renouvellement de la convention relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Conseil général de Seine-et-Marne, dite « convention d'appui à la qualité de service-3ème génération » pour 2012-2015.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - AUTREUX Lydie</p>
		<p>7 - MOUTON Jean-Louis</p>
4/02	<p>Avenant n° 8 à la convention cadre régissant les relations entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) portant prolongation d'une année de la convention.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - GAUTIER Laurent</p>
		<p>7 - PICARD Laurence</p>
4/03	<p>Participation du Département de Seine-et-Marne au dispositif des emplois d'avenir.</p> <p>Interviennent : Mme Cheneteau, <i>directrice de l'insertion, de l'habitation et de la cohésion sociale</i>, MM. le président, Jaunaux, le président, Corneille, Guérin, Hyst, Bontoux.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>4 - BONTOUX Jean-Pierre</p>
		<p>2 - LAPLACE Jacky</p>
		<p>5 - LAPLACE Jacky</p>
		<p>7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier</p>

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/04	Conventions relatives au dispositif seine-et-marnais des contrats uniques d'insertion (C.U.I.). Adoption des projets de délibérations.	4 - JAMET Claude suppléé par AÏELLO Léo
		7 - AUBERT André
4/05	Convention relative à la gestion financière de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.) pour l'année 2013. Adoption du projet de délibération.	4 - BENARD Michel
		7 - AUBERT André
4/06	Convention relative à la participation de la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de Seine-et-Marne au fonds de solidarité logement (F.S.L.) pour les années 2013 à 2016. Adoption du projet de délibération.	4 - BONTOUX Jean-Pierre
		7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
4/07	Avenant à la convention relative à la gestion de l'allocation de revenu de solidarité active (R.S.A.) signée entre le Département de Seine-et-Marne et la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.) pour les années 2011 à 2013. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent
		7 - CIBIER Christian
4/08	Avenants à la convention-cadre signée pour les années 2007 à 2012 entre le Département et INITIATIVES 77 et à la convention d'objectifs signée pour la même période avec cette association. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent
		7 - AUBERT André
4/09	Subvention à l'association INITIATIVES 77 pour la réalisation d'une opération d'insertion professionnelle dans le secteur culturel. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent
		7 - MOUTON Jean-Louis
4/10	Subventions aux associations intervenant dans le domaine de la solidarité. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie
		7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/11	Subvention à l'Union départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévole de Seine-et-Marne (U.D.-A.D.S.B. 77). Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie
		7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
4/12	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social Paris Ile-de-France et attribution d'une subvention au titre du soutien aux acteurs sociaux pour l'année 2012. Adoption du projet de délibération.	4 - BENARD Michel
		7 - AUBERT André
4/13	Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour mineurs et jeunes majeurs, personnes âgées ou handicapées, pour l'année 2013. Interviennent : MM. Bontoux, le président. Adoption du projet de délibération.	4 - BONTOUX Jean-Pierre
		7 - TURBA Didier
4/14	Renouvellement de conventions tripartites entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Département et deux maisons de retraite. Adoption du projet de délibération.	4 - BENARD Michel
		7 - BALLOT Jacques
4/15	Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie
		7 - TURBA Didier
4/16	Subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de l'aide à la parentalité. Adoption du projet de délibération.	4 - DELESSARD Monique
		7 - TALLET Maud suppléée par EUDE Gérard

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/17	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Centre hospitalier de Fontainebleau relative au centre de planification ou d'éducation familiale. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie
		7 - BALLOT Jacques
4/18	Avenants aux conventions pour la formation obligatoire des assistants maternels signées entre le Département et le GRETA. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent
		7 - EUDE Gérard
5/01	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2012 - Troisième répartition de crédits complémentaires. Adoption du projet de délibération.	5 - RICHARD Marie
		7 - EUDE Gérard
5/02	Participation aux frais de fonctionnement des classes des collèges situés dans des annexes pédagogiques. Adoption du projet de délibération.	5 - RICHARD Marie
		7 - PICARD Laurence
5/03	Impact des fermetures, ouvertures et fusions d'écoles élémentaires sur la sectorisation des collèges Jean Vilar de Vert-Saint-Denis, Nicolas Fouquet de Mormant, Fernand Gregh de Champagne-sur-Seine, Arthur Chaussy de Briec-Comte-Robert, Le Vieux Chêne de Chessy, Les Tournelles de Villiers-Saint-Georges, Les Tilleuls de Claye-Souilly, Paul Langevin de Mitry-Mory, Nicolas Tronchon de Saint-Soupplets et François Villon de Saint-Fargeau-Ponthierry. Prise en compte des modifications et/ou dissolutions de Regroupement Pédagogique Intercommunaux (RPI) et modifications d'écoles. Interviennent : MM. le président, Ballot. Adoption du projet de délibération.	5 - RICHARD Marie
		7 - CIBIER Christian
5/04	Modification de la sectorisation des collèges Gérard Philipe et Jacques Monod à Villeparisis. Adoption du projet de délibération amendé.	5 - DELESSARD Monique suppléée par RICHARD Marie

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
5/05	Sectorisation pour la rentrée 2013 du périmètre du nouveau groupe scolaire primaire de la commune de Chessy (Ecole Gaïus) ouverte à la rentrée 2012. Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique suppléée par RICHARD Marie
		7 - DE BELENET Arnaud
5/06	Sectorisation de nouvelles rues sur la commune de Lieusaint. Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique
5/07	Attribution de subventions de fonctionnement aux fédérations départementales de parents d'élèves. Adoption du projet de délibération.	5 - CORNEILLE Bernard
		7 - MOUTON Jean-Louis suppléé par TURBA Didier
5/08	Participation au déficit de fonctionnement du Syndicat mixte (SMEAG) de la base régionale de plein air et de loisirs de Jablines-Annet. Adoption du projet de délibération.	5 - CORNEILLE Bernard
		7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
6/01	Convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Tourisme pour la période 2013~2014. Adoption du projet de délibération.	6 - PELABERE Michèle
		7 - MOUTON Jean-Louis suppléé par TURBA Didier
6/02	Projet cinématographique de la Ferté sous Jouarre - prorogation du délai de validité de la convention. Adoption du projet de délibération.	6 - RICHARD Marie
		7 - DE BELENET Arnaud
6/03	Attribution au SAN de Sénart d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'un équipement culturel et adoption de la convention de financement. Adoption du projet de délibération.	6 - CAPARROY Bertrand
		7 - MOUTON Jean-Louis suppléé par TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
6/06	<p>Avenant au contrat conclu entre le Département (Archives départementales) avec le Centre français d'exploitation du droit de copie.</p> <p>Interviennent : MM. le président, Walker, le président, Walker.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>6 - WALKER Lionel</p> <p>7 - PARIGI Jean-François</p>
7/01	<p>Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013</p> <p>Interviennent : M. le président, Mme Tallet, MM. le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Ballot, le président.</p> <p>Acte est donné de la présentation des orientations budgétaires.</p>	<p>7 - EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier</p>
7/02	<p>Ouverture des crédits par anticipation à l'adoption du Budget Primitif 2013 du budget général.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>7 - EUDE Gérard</p>
7/03	<p>Organismes associés à l'action du Département - Avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2013.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>7 - TURBA Didier</p>
7/04	<p>Subvention de fonctionnement attribuée à l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de 2012 et avenant à la convention du 2 janvier 2012.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>7 - TURBA Didier</p>
7/05	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Antin Résidences (construction de 39 logements familiaux, une résidence jeunes actifs et une résidence étudiants à Bussy-Saint-Georges).</p> <p>Adoption des projets de délibérations.</p>	<p>7 - EUDE Gérard</p>
7/06	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (acquisition d'un pavillon à Combs-la-Ville).</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>7 - TURBA Didier</p>

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Rapporteurs</b>
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (construction de 37 logements à Lieusaint). Adoption du projet de délibération.	7 - TURBA Didier
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val du Loing Habitat (réhabilitation de 391 logements à Nemours). Adoption du projet de délibération.	7 - BALLOT Jacques
7/09	Troisième décision modificative de l'exercice 2012. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 – TURBA Didier